

Mandats d'étude parallèles
à deux degrés

Janvier 2020

VILLE DE MEYRIN

CŒUR DE CITÉ

Rapport du Collège d'experts



MEYRIN

VILLE DE MEYRIN

CŒUR DE CITÉ

Rapport du Collège d'experts

SOMMAIRE

4 | PRÉAMBULE

5 | CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET PROGRAMME

9 | DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

15 | APPROBATION DU RAPPORT

16 | PROJET LAURÉAT

20 | PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRÉ

32 | PROJETS DU PREMIER DEGRÉ

PRÉAMBULE

L'organisation d'une procédure mêlant concours anonyme au premier degré et mandats d'étude parallèles au second degré avait pour but de sélectionner une équipe pluridisciplinaire à même de développer une proposition attractive et ambitieuse pour la requalification du périmètre du Cœur de cité de la ville de Meyrin.

La diversité et la grande qualité des projets présentés lors du second degré ont permis de désigner un lauréat unanimement plébiscité par l'ensemble du Collège d'experts, apportant une réponse urbanistique, architecturale et paysagère à la hauteur des attentes de la ville de Meyrin. Le développement d'un nouveau bâtiment pour la Mairie, l'organisation des espaces publics et l'intégration du parking souterrain qui sera construit par le propriétaire du centre commercial permettront de reconfigurer le visage du Cœur de cité dans une vision d'une grande cohérence s'intégrant particulièrement bien au contexte meyrinois.

La ville de Meyrin remercie vivement l'ensemble des bureaux ayant participé à cette procédure. Elle souligne également la grande qualité des contributions de l'ensemble des membres du Collège d'experts, des spécialiste-conseils et de l'organisateur de la procédure qui ont permis d'aboutir dans ce processus de sélection.

Nous nous réjouissons de poursuivre le développement de ce projet avec les bureaux lauréats, dont le projet nous a séduits et qui ont fait souffler un vent de fraîcheur sur le Cœur de cité de Meyrin. Félicitation à eux !

Pierre-Alain Tschudi

Conseiller administratif délégué

Donner l'identité au cœur d'une cité est une opportunité qui s'offre rarement aux architectes et urbanistes. C'est pourtant l'ambition posée par cette procédure à laquelle les quatre équipes sélectionnées à concourir ont toutes proposé des réponses de grande qualité.

Le Collège d'experts a reconnu unanimement dans le projet qu'il recommande pour la poursuite des études une adéquation à l'identité meyrinoise, parce que l'équipe a su reconnaître les éléments palpables qui la composent.

Merci à la Ville de Meyrin et au propriétaire du centre commercial d'avoir uni leurs efforts pour ouvrir ce défi, et merci aux concurrents d'avoir su le relever !

Nathalie Luyet

Présidente du Collège d'experts

Le maître de l'ouvrage et l'organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Meyrin.

L'organisateur de la procédure est Irbis Consulting SA (Morges).

Le projet «Cœur de cité»

Le projet «Cœur de cité», porté par la Ville de Meyrin en collaboration avec le propriétaire du centre commercial CCM Immobilier SA, a pour objectif de réaménager les espaces publics situés au centre de Meyrin-cité et d'offrir à la population un lieu de qualité, central, vivant et attractif, support d'une vie sociale s'articulant autour d'institutions, d'équipements, de commerces et de services participant à la vie et à l'animation de la Commune.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle Mairie, d'un parking souterrain de 475 places mené par un partenaire privé, CCM Immobilier SA, d'espaces publics et d'un parc arboré.

Le projet Cœur de Cité a pour objectifs principaux :

- **Améliorer le confort de l'espace public :** Garantir un confort de l'espace public en toute saison, assurer un confort pour tous les types d'activités simultanément, valoriser la mobilité douce.
- **Animer l'espace public :** Renforcer l'interaction entre les bâtiments existants et futurs, permettre de lier les activités existantes et futures par des aménagements intégrés, offrir des espaces publics permettant des manifestations rassembleuses.
- **Mettre en valeur l'identité du Cœur de cité :** Penser l'espace public en fonction des grands programmes présents sur le site, compléter les équipements avec de nouveaux programmes (mairie, place, parc arboré...)
- **Inscrire le Cœur de cité dans son contexte :** Renforcer la position centrale en favorisant les relations avec les autres quartiers Meyrinois.

Les mandats d'étude parallèles

La présente procédure est un mandat d'étude parallèle à deux degrés, organisé en procédure ouverte. Cette procédure est soumise à la législation sur les marchés publics.

La procédure s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

- **Premier degré anonyme :** ouvert à tous les architectes et architectes-paysagistes remplissant les conditions de participation, avec comme objectif de sélectionner 3 à 5 propositions, appelées à être développées au second degré.
- **Second degré non anonyme :** il a pour but de donner l'opportunité au maître de l'ouvrage d'entrer en relation avec les participants retenus ayant proposé le parti le plus apte à répondre au programme, permettant à l'adjudicateur de choisir le lauréat par deux dialogues (intermédiaire et final) sur la base des propositions remises au premier degré, des recommandations et critiques émises par le Collège d'experts et des éventuelles évolutions du programme au cours de la procédure. Au second degré, les participants se sont obligatoirement adjoints les compétences d'un spécialiste en ingénierie civile.

Le calendrier

Premier degré

22 mars 2019	Publication de l'avis dans la FAO-GE et sur simap.ch
Avril 2019	Questions-Réponses
7 juin 2019 à 12h	Rendu des projets du premier degré
21 et 24 juin 2019	Jugement du premier degré par le Collège d'experts

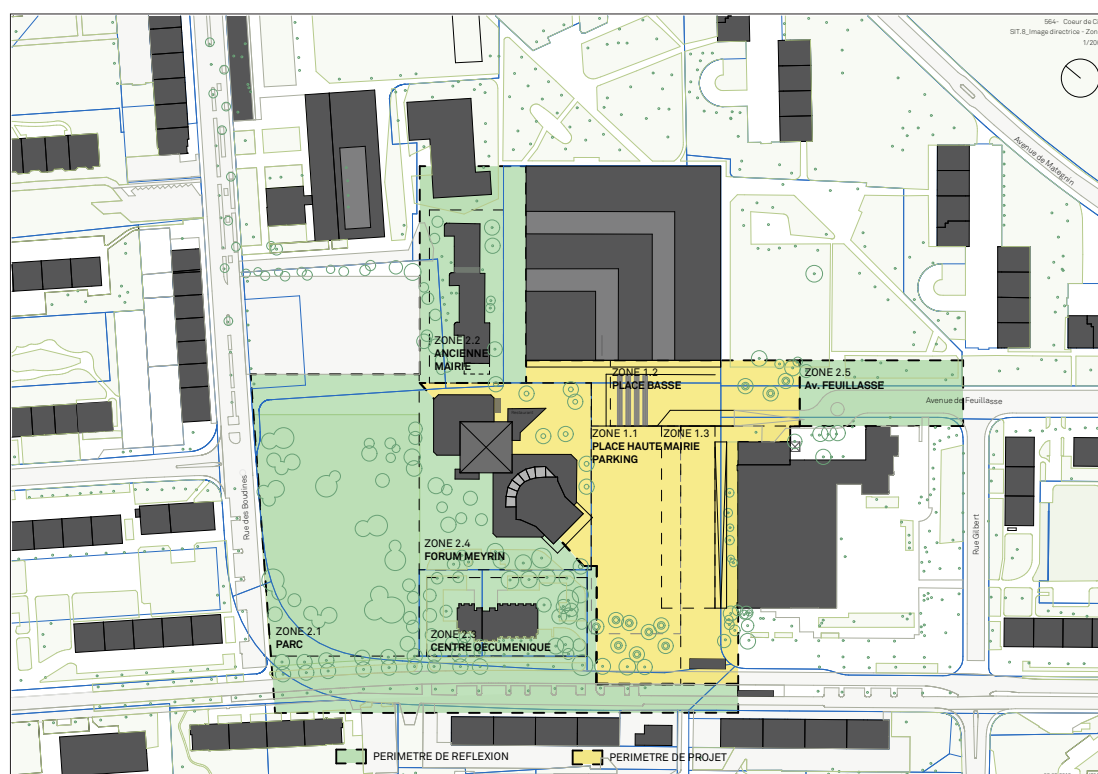
Second degré

15 juillet 2019	Lancement du second degré
Août 2019	Questions-Réponses
25 septembre 2019	Dialogue intermédiaire
18 novembre 2019 à 12h	Rendu des projets du second degré
4 et 5 décembre 2019	Dialogue final
5 décembre 2019	Jugement du second degré par le Collège d'experts

Les périmètres de projet et de réflexion

Les mandats d'étude parallèles, relatifs au développement futur du cœur de cité de Meyrin, concernent les périmètres de projet et de réflexion illustrés par l'image ci-dessous. Ils regroupent différentes zones d'intervention à traiter par les participants.

Les mandats attribués à l'issue de la procédure portent sur le périmètre de projet, à l'exception du parking et d'une partie des prestations d'étude et de réalisation de la « Zone 1.2 La Place basse » qui seront assurées par les mandataires du partenaire privé.



Les critères de jugement des propositions

Au premier degré, les propositions remises ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération :

- Respect du programme du MEP, de la planification et de l'image directrice.
- Qualités urbanistiques et paysagères: qualités des espaces publics proposés, intégration des constructions dans le site y compris le parking souterrain, implantation et qualité des accès et dessertes.
- Qualités architecturales et fonctionnelles: qualités du concept architectural, volumétrie, organisation des locaux et fonctionnalité des espaces proposés et des accès.
- Pertinence des principes directeurs en matière de durabilité, d'environnement et d'intégration artistique.

Au second degré, les critères additionnels suivants ont été intégrés :

- Qualités fonctionnelles: organisation des locaux et fonctionnalité des espaces proposés en adéquation avec les enjeux issus de la démarche participative, flexibilité, qualités des accès et circulations intérieures.
- Economie générale du projet: attention portée sur la maîtrise des coûts, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation.
- Pertinence de durabilité et d'impact environnemental selon les thématiques exposées dans le programme détaillé « Stratégie de durabilité » incluant l'empreinte carbone, (îlot de chaleur/confort climatique...)

Le Collège d'experts

Présidente:

M^{me} Nathalie Luyet Architecte Urbaniste – LINKfabric Sàrl

Membres non-professionnels:

M^{me} Nathalie Leuenberger Maire – Présidente commission Fonds d'art contemporain – Ville de Meyrin
M. Pierre-Alain Tschudi Conseiller Administratif – Ville de Meyrin
M. Jean-Marc Devaud Conseiller Administratif – Ville de Meyrin
M^{me} Elka Gouzer Propriétaire du centre commercial de Meyrin – CCM SA
M. Jean-Marc Solai Secrétaire général – Ville de Meyrin
M. Laurent Ledoux Spécialiste transformations des organisations – Phusis Partners

Membres professionnels:

M. Jonathan Sergison Architecte – Sergison Bates architects – Londres et Zurich
M. Oliver Lütjens Architecte – Lütjens-Padmanabhan Architekten – Zurich
M^{me} Véronique Favre Architecte – FAZ Architectes – Genève
M. Jacques Python Architecte – Jacques Python SA
M. Craig Verzone Architecte-paysagiste – VWA Verzone Woods Architectes Sàrl – Vevey
M. Eric Amos Architecte-paysagiste – HEPIA – Professeur HES associé
M. Olivier Balsiger Ingénieur – Chef de service et projet Cœur de cité – Ville de Meyrin

Suppléants :

M. Rafael Schutz	Urbaniste – Ville de Meyrin
M^{me} Julia Fontaine	Architecte – NOMOS Sàrl – Genève

Spécialistes-conseils (au 2nd degré) :

M. Laurent Cornaglia	Spécialiste environnement et management durable – Maneco
M. Pierre-André Chevalley	Spécialiste Economie de la construction – Irbis Consulting SA
M. François Dieu	Spécialiste Finance, juridique et foncier – Créateurs immobiliers SA
M. Claude Penseyres	Spécialiste Ingénierie civil – MP Ingénieurs-Conseils SA
M^{me} Etienneette Auffray	Représentant groupe habitants – Ville de Meyrin
M. Pierre Boccard	Représentant groupe conseillers municipaux – Ville de Meyrin
M^{me} Anne Bruschweiler	Représentant groupe chefs de service – Ville de Meyrin
M. Julien Rapp	Représentant groupe capitaine/démarche coopérative – Ville de Meyrin

Organisateurs :

M^{me} Margot Clet	Cheffe de projets, Irbis Consulting SA
M^{me} Madeleine Deshaies	Cheffe de projets, Irbis Consulting SA

PREMIER DEGRÉ

Les participants ont pu questionner le Collège d'experts par écrit durant la période autorisée. Les réponses ont été approuvées par le Collège d'experts et diffusées à tous les participants.

Réception des projets et contrôle de conformité

La date limite de réception des projets était fixée au 7 juin 2019 à 12h.

Trente-trois projets ont été remis à l'organisateur, complets et dans les délais prescrits :

- Projet n° 1 : Esplanade
- Projet n° 2 : Façade active
- Projet n° 3 : 240920
- Projet n° 4 : Cultiver son jardin
- Projet n° 5 : Cœur de Meyrin
- Projet n° 6 : Agora +
- Projet n° 7 : Ouverture
- Projet n° 8 : Terre citoyenne
- Projet n° 9 : Agora 21
- Projet n° 10 : La vie en vert
- Projet n° 11 : Interfaces
- Projet n° 12 : Pangéa
- Projet n° 13 : Un cœur si blanc
- Projet n° 14 : Mary
- Projet n° 15 : L'échelle humaine
- Projet n° 16 : Pangée
- Projet n° 17 : Trois en un
- Projet n° 18 : Une table, une machine, un parapluie
- Projet n° 19 : SMBL055
- Projet n° 20 : Forme et destin, identité et plasticité
- Projet n° 21 : La cité qui plantait des arbres
- Projet n° 22 : Entre terre et ciel
- Projet n° 23 : Ensemble-s
- Projet n° 24 : Les vies
- Projet n° 25 : Chrysallis
- Projet n° 26 : Phénix
- Projet n° 27 : L'œil de girafe
- Projet n° 28 : Twin
- Projet n° 29 : Latitude 1217
- Projet n° 30 : L'espace vide
- Projet n° 31 : Woracle
- Projet n° 32 : Pétiole
- Projet n° 33 : Terre à terres

Le projet n° 34 : L'éclisse a été remis hors délai et a été exclu de la procédure.

Jugement

Le Collège d'experts s'est réuni les 21 et 24 juin 2019 pour examiner les projets.

Compte tenu du contrôle de conformité des projets, le Collège d'experts décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les projets n° 1 à 33, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

L'examen préalable de respect du programme démontre que cinq projets s'écartent des dispositions du programme sur des points essentiels que sont la position et la hauteur des bâtiments : 4 – Cultiver son jardin / 13 – Un cœur si blanc / 25 – Chrysallis / 27 – L'œil de girafe / 31 – Woracle. Ces cinq projets sont écartés des prix mais peuvent faire l'objet d'une mention.

Après une prise de connaissance par binôme des projets et une restitution plénière, le Collège d'experts statue à l'unanimité d'éliminer les projets suivants pour leurs lacunes relatives au concept urbain et paysager ainsi qu'à l'intégration urbaine et architectural de la nouvelle mairie :

- Projets n° 1, 2, 4, 5, 6, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 28, 29 et 31.

Un nouveau passage devant les projets est effectué, suivi d'un second tour d'élimination. A l'unanimité, la décision d'éliminer les projets n° 7, 8, 12, 13, 18, 24, 27, 30 et 33 est prise.

Après une analyse plus détaillée des projets restants, le Collège d'experts choisi à l'unanimité d'éliminer le projet n°19, et de sélectionner les quatre projets suivants comme admis au second degré :

- Projet n° 3 : 240920
- Projet n° 10 : La vie en vert
- Projet n° 26 : Phénix
- Projet n° 32 : Pétiole

Puis un tour de repêchage est organisé dans le but de s'assurer qu'il n'y ait pas eu d'erreur d'appréciation dans les analyses.

A l'issue de ce tour de repêchage et à l'unanimité, le Collège d'experts décide de ne repêcher aucun projet. Par conséquent, les 4 projets conservés précédemment sont retenus pour participer au second degré des mandats d'étude parallèles.

Attribution des prix et mentions

Au premier degré, le Collège d'experts dispose d'une somme globale de CHF 50'000.– TTC pour attribuer les prix et mentions. A l'unanimité, le Collège d'experts décide de l'attribution suivante :

1 ^{er} rang	* 1^{er} prix	CHF	10'000.–	TTC	Projet n° 10	La vie en vert
2 ^e rang	* 2^e prix	CHF	10'000.–	TTC	Projet n° 26	Phénix
3 ^e rang	* 3^e prix	CHF	10'000.–	TTC	Projet n° 3	240920
4 ^e rang	* 4^e prix	CHF	10'000.–	TTC	Projet n° 32	Pétiole
	5^e prix	CHF	6'000.–	TTC	Projet n° 33	Terre à terres
	Mention	CHF	4'000.–	TTC	Projet n° 13	Un cœur si blanc

*Admis au second degré de la procédure

Levée de l'anonymat

L'anonymat des participants est levé suite à ce premier degré :

N°	Devise	Bureau d'architecte	Bureau de paysagiste
3	240920	Dürig AG – Zurich	Chaves Biedemann GmbH – Soleure
10	La vie en vert	Karamuk Kuo Architekten – Zurich	Lorenz Eugster Landschaftsarchitektur und Städtebau – Zurich
26	Phénix	Bastien Guy – atelier 703 – Lausanne	Dimitri Vallier paysagiste – Chêne-Bourg
32	Pétiole	BCRarchitectes – Carouge	Paysage n'co sàrl – Genève

N°	Devise	Bureau d'architecte	Bureau de paysagiste
33	Terre à terres	CARPE – Genève	Nicolas Waechter architecte-paysagiste HES, urbaniste – Gaillard (F)
13	Un cœur si blanc	Privileggio-Secchi architettura – Milan (I)	Maria Teles arquitectura paisagista – Lisbonne (P)
1	Esplanade	Sollberger Bögli Architekten AG – Bienne	Maurus Schifferli, Landschaftsarchitekt – Berne
2	Façade active	Sánchez Garcia Architetti SAGL – Salorino	CDL Studio Rodel + Sánchez Garcia Architetti SAGL – Lugano
4	Cultiver son jardin	mcbd architectes – Genève	Maren Kühn – Genève
5	Cœur de Meyrin	Comamala Ismail architectes – Delémont	Yannick Hänggi / Architectes paysagiste HES-SO – Courcelon
6	Agora +	Fündc S.L. – Madrid (E)	Fündc S.L. – Madrid (E)
7	Ouverture	Studio Montagnini Fusaro. Architettura e paesaggio – Venise (I)	Pool landscape – Fano (I)
8	Terre citoyenne	Demain architecture paysage – Lyon (F)	Demain architecture paysage – Lyon (F)
9	Agora 21	Groupe H Architecture et Ingénierie SA – Meyrin	Altitude 35 S.A.S. – Saint-Denis (F)
11	Interfaces	TK Architecture SA – Petit-Lancy	Brütsch Architecte-paysagiste – Onex
12	Pangéa	Background Architecture SARL – Lausanne	Nicolas Dutour Paysagiste – Genève
14	Mary	Andrea Panzeri – Milan (I)	Progetto Verde Coop – Naples (I)
15	L'échelle humaine	Colombo/Molteni larchs architettura – Mariano Comense (I)	Agreenevolution di Arianna Benvenga Arch. Paesaggista – Rivera
16	Pangée	MSV architectes urbanistes – Les Acacias	MSV architectes urbanistes – Les Acacias
17	Trois en un	CCJVV office architects S.L.P. – Madrid (E)	CCJVV office architects S.L.P. – Madrid (E)
18	Une table, une machine, un parapluie	Arimna architectes – Genève	LINEA landscape architecture Sàrl – Zurich
19	SMBL055	Andrea Arriola, Adrian Mellado, David Viladomiu – Lausanne	Andrea Arriola – Lausanne
20	Forme et destin, identité et plasticité	Groupement d'architectes temporaire – Olivier Boesch – Genève	Ecotech Environnement SA – Genève
21	La cité qui plantait des arbres	Fuehauf, Henry & Viladoms – Lausanne	Atelier Descombes Rampini – Genève

N°	Devise	Bureau d'architecte	Bureau de paysagiste
22	Entre terre et ciel	Siegrist Theubet architectes sàrl – Bienne	kesküla & erard architectes-paysagistes – Bienne
23	Ensemble-s	BUR Architekten AG – Zurich	Mettler Landschaftsarchitekt AG – Gossau
24	Les vies	saas sàrl – Carouge	DUO architectes paysagistes – Lausanne
25	Chrysallis	Christian Dupraz Architecture Office – Les Acacias	Pascal Heyraud architecte paysagiste – Neuchâtel
27	L'œil de girafe	DFDC – Lugano	ghiggi paesaggi Landschaft & Städtebau – Zurich
28	Twin	Alexandre Hurzeler architecte epfl – Genève	rbl architecture paysagère – Genève
29	Latitude 1217	Stendardo Menningen architectes – Les Acacias	Felix Brüssow Architecte paysagiste HES – Genève
30	L'espace vide	Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes sia fas – Genève	Atelier grept sàrl – Saint-Gingolph
31	Woracle	Architektur Studio Roth – Zurich	Paul Rutishauser Landschaftsarchitektur – Arbon
34	L'éclisse	Association d'architectes GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH / Tekhne SA – Zurich	Atelier Plum – Samuel Enjolras – Meyrin

Après vérification, les quatre équipes retenues remplissent les conditions de participation à la procédure.

SECOND DEGRÉ

Les quatre équipes admises à participer au second degré ont reçu, sous couvert de confidentialité, des recommandations générales et particulières, dont elles ont dû tenir compte pour le développement de leur proposition. Elles se sont associées à un spécialiste en ingénierie civile pour poursuivre les mandats d'étude parallèles.

Elles ont pu questionner le Collège d'experts par écrit. Les réponses ont été approuvées par le Collège d'experts et diffusées à tous les participants.

Dialogue intermédiaire

Le Collège d'experts s'est réuni pour un dialogue intermédiaire le 26 septembre 2019.

Les quatre équipes ont été reçues successivement par le Collège d'experts. Elles disposaient chacune de 30 minutes de présentation suivies de 45 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

A l'issue, chaque équipe a reçu des recommandations générales et particulières à intégrer à leur proposition.

Réception des projets et contrôle de conformité

Les quatre projets ont été reçus dans les délais indiqués au programme, c'est-à-dire avant le 18 novembre 2019 à 12h. L'ensemble des projets remis respectait les conditions de participation et a été admis au jugement.

Le projet n°4 – 240920 comportait six planches au lieu des quatre planches autorisées dans le règlement de la procédure. Le Collège d'expert a décidé à l'unanimité d'écarter les 2 planches surnuméraires avant de procéder au jugement.

Dialogue final

Le Collège d'experts s'est réuni les 4 et 5 décembre 2019 pour auditionner les mandataires et délibérer.

Après une prise de connaissance individuelle des projets et une restitution des analyses des spécialistes, les membres du Collège d'experts ont assisté à l'audition des mandataires.

Les quatre équipes ont été reçues successivement par le Collège d'experts. Elles disposaient chacune de 30 minutes de présentation suivies de 45 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

Délibérations

A l'issue des auditions, le Collège d'experts a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement de la procédure.

Les thèmes des délibérations ont principalement concerné :

- L'intégration urbaine et architecturale de la mairie dans son contexte proche et lointain ;
- La pertinence des propositions d'aménagements publics et la gestion des enjeux de mobilité ;
- L'image de la mairie comme « maison du citoyen », la qualité des espaces intérieurs proposés et son ouverture vers l'extérieur ;
- La qualité d'écoute des différentes équipes et la prise en compte des recommandations formulées par le Collège d'experts.

Recommandation du Collège d'experts

A l'aune de ces délibérations, le Collège d'experts recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude de la proposition **« Phénix » de Bastien Guy – atelier 703, Dimitri Vallier paysagiste et Thomas Jundt ingénieurs civils SA** en tenant compte des critiques et des recommandations émises.

Pour le développement du projet, le Collège d'experts formule les recommandations suivantes :

- approfondir le développement de la façade dans toutes ses composantes (trame, dimensions, couleur, matérialité, durabilité) afin de lui conférer un caractère unique et spécial. Particulièrement, les proportions des colonnes et le geste architectural sur le dernier niveau devraient être retravaillés.
- affiner la relation entre les deux volumes pour poursuivre l'affirmation de la « tête » et définir un concept paysager pour l'espace en toiture.

- davantage qualifier l'espace entre la mairie et la piscine et veiller aux transitions entre les espaces. En ce sens, revoir les proportions de la terrasse dédiée au café en étendant le tapis minéral à sa rencontre.
- vérifier la faisabilité de la rampe vélo et de la salle de gym compte tenu de la faible hauteur d'étage du parking.
- conserver les proportions généreuses de la transition place haute-place basse qui permet une bonne visibilité, tout en questionnant la faible largeur du passage mode doux et de la bande végétale.
- du point de vue paysager: préserver le vide du parc; approfondir le positionnement de la fontaine, des kiosques et édicules; développer finement le projet de l'escalier planté; poursuivre l'étude de gestion des eaux.
- étudier la répartition sur plusieurs étages des salles de réunion pour assurer la plus grande flexibilité possible du bâtiment et trouver plus de générosité pour l'ensemble des escaliers du bâtiment, qui restent en l'état trop fonctionnels.
- se coordonner avec les mandataires qui réaliseront le parking souterrain pour assurer que les interfaces se définissent de manière optimale (trémie d'accès, édicules, place basse, ...)
- maintenir un programme public au dernier étage et préserver lors des phases de développement ultérieures les phénomènes de déambulations et scénographies entre les espaces qui font la richesse du projet.

Poursuite du projet

Le maître de l'ouvrage entend confier les mandats des prestations ordinaires de la réglementation SIA, selon dispositions inscrites à l'article 2.4 du règlement-programme, aux auteurs du projet recommandé par le Collège d'experts, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de construction et des autorisations de construire.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, en accord avec ce même article, d'adjoindre au lauréat, en tout temps, des spécialistes agréés par l'auteur du projet pour garantir un développement de celui-ci dans le sens des objectifs visés (maîtrise des procédures, maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts).

Communication des résultats et expositions des projets

La proclamation officielle des résultats a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets le lundi 27 janvier 2020 à 18h au Pavillon Sicli à Genève, en présence du maître de l'ouvrage et de ses invités. L'exposition est ouverte au public du 29 janvier 2020 au 2 février 2020 (11h – 19h) au Pavillon Sicli à Genève puis du 18 février 2020 au 29 février 2020 (8h30 – 19h) à Meyrincentre à Meyrin.

Considérations générales

Le Collège d'experts souligne la qualité générale des rendus. La complexité programmatique et les multiples échelles inhérentes au cahier des charges ont été autant de challenges que les participants ont su relever. Le rendu sincère des quatre équipes retenues au second degré, et la forte évolution des projets entre le premier et le second degré démontre du grand engagement fourni par les mandataires que le Collège d'experts salue.

L'apport des spécialistes-conseils au second degré a également retenu l'attention du Collège d'experts qui les remercie vivement pour leur contribution.

Le présent rapport est adopté par le Collège d'experts le 19 décembre 2019.

Présidente

M^{me} Nathalie Luyet

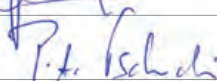


Membres non-professionnels

M^{me} Nathalie Leuenberger



M. Pierre-Alain Tschudi



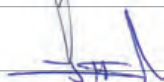
M. Jean-Marc Devaud



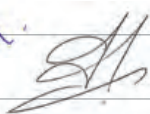
M^{me} Elka Gouzer



M. Jean-Marc Solai

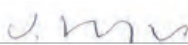


M. Laurent Ledoux



Membres professionnels

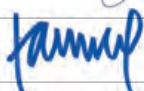
M. Jonathan Sergison



M. Oliver Lütjens



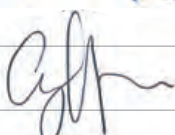
M^{me} Véronique Favre



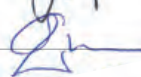
M. Jacques Python



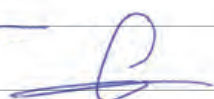
M. Craig Verzone



M. Eric Amos



M. Olivier Balsiger



Suppléants

M. Rafael Schutz



M^{me} Julia Fontaine



PROJET LAURÉAT

26 | Phénix

Bureau d'architecte
Bastien Guy – atelier 703

Bureau de paysagiste
Dimitri Vallier paysagiste

Bureau d'ingénierie civile
Thomas Jundt ingénieurs civils SA



Le Collège d'experts et les spécialiste-conseils consultés dans le cadre de procédure se sont accordés à l'unanimité sur le fait que le projet «Phénix» mérite d'être lauréat de cette procédure architecturale et paysagère.

Le projet a été développé de manière convaincante dès la phase de présentation intermédiaire et les auteurs du projet ont pris bonne note des commentaires formulés par les membres du Collège d'experts. Les auteurs de ce projet ont trouvé des réponses convaincantes à ces recommandations et, dans son ensemble, le bâtiment et l'aménagement paysager proposés pour Meyrin offrent une solution claire pour la transformation future du Cœur de cité.

Le Collège d'experts a été séduit par la volumétrie forte et raffinée de la nouvelle mairie, qui crée un volume audacieux et vertical au sud du site en relation à la rue de Livron. De ce côté, le bâtiment se lit comme une grande maison. Un plus petit volume est situé au nord du site avec un élément de liaison entre ces deux volumes dont la terrasse sur le toit au cœur de l'édifice est considérée comme une proposition généreuse et bienvenue. Elle permet la tenue d'événements spéciaux ainsi que l'utilisation quotidienne par ceux qui travaillent dans le bâtiment. Ici, et comme dans les autres parties du projet, les auteurs du projet ont pris soin d'offrir des espaces d'agrément et de communauté. Le Collège d'experts estime qu'il s'agit là d'une considération nécessaire et d'une bonne interprétation du cahier des charges.

Ce projet a convaincu le Collège d'experts par l'image qu'il donne de la nouvelle mairie de Meyrin, conciliant les besoins publics et fonctionnels du bâtiment, tout en offrant ouverture et sécurité. En termes urbains, le nouveau bâtiment vise à créer une relation harmonieuse entre le centre œcuménique, le théâtre, la piscine et le centre commercial. Le bâtiment complète ces différents usages publics, qui bénéficient à leur tour, de nouveaux lieux de partage et rencontre sous la forme de la nouvelle place de la ville.

De plus, le projet obtient de bons résultats en termes de forme de construction et d'utilisation des ressources naturelles; il s'agit d'une structure principalement en bois qui cherche à limiter la quantité de béton utilisée et les émissions de CO₂ en général.

Le projet paysager, bien développé depuis le dialogue intermédiaire, propose un socle structuré et lisible avec trois lieux d'intensité programmatique: la terrasse d'accueil vers l'arrêt de tram, les places haute et basse, et le couvert dans le parc. L'organisation spatiale du site est soulignée par des typologies d'arborisation diverses: les mails longitudinaux

dans les places, les bosquets dans le parc, et les cordons boisés dans les venelles. Les ambiances différenciées sont renforcées par des palettes végétales adaptées.

La Place des Cinq-Continents reçoit un revêtement particulier, une œuvre d'art, «un tapis positionné dans l'espace d'une maison qui rassemble plusieurs pièces d'un habitat». Le tapis texturé en pierre naturelle, vise à accueillir les rencontres, les échanges, les jeux et les événements divers. Cette approche conceptuelle claire est saluée. Une fontaine d'agrément éphémère est située au bord de la place. La transition entre la place haute et la place basse est soigneusement assurée par des escaliers, des gradins plantés ainsi qu'une rampe d'accès mobilité douce. Les gradins, une terrasse et un bassin ponctuent la place basse et rendent l'espace accueillant. La relation entre la place, la salle des cérémonies et le jardin en toiture étend la force du projet paysager à l'intérieur du bâtiment. Par contre l'accroche du tapis avec le café est à améliorer et l'expérience du chemin au travers du bois devrait être amplifiée.

Dans le parc, un grand ovale asymétrique, attaché par des seuils d'entrées, gère les flux piétons avec finesse et donne l'identité principale du lieu. La promenade est inscrite dans des bosquets encadrant une clairière principale, un espace ouvert et multifonctionnel dont la clarté est appréciée. Des eaux de pluie (dont le volume est à confirmer) sont récupérées dans une noue à l'intérieur de cet espace, qui mérite un affinement dans le développement du projet. La question du rapport entre le généreux couvert et l'ovale reste également à développer. Trois kiosques, des objets aussi à définir, marquent les jonctions stratégiques avec le parc.

Bien que le Collège d'experts ait estimé qu'un certain nombre d'aspects de ce projet nécessitera un développement plus poussé, il a été unanimement convaincu par la solution proposée par «Phénix». Le projet est une réponse finement ajustée qui offrira à l'avenir une image positive du rôle important que le bâtiment devra jouer pour les fonctions administratives et les besoins des citoyens de Meyrin.

PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRÉ

3 | 240920

Bureau d'architecte
Dürig AG

Bureau de paysagiste
Chaves Biedemann GmbH

Bureau d'ingénierie civile
Muttoni et Fernandez Ingénieurs Conseils SA



Le projet 240920 s'intègre de manière claire et naturelle dans la texture urbaine de Meyrin. Comme les barres qui l'entourent, il se présente comme un bâtiment linéaire. Son profil triangulaire le distingue en tant que bâtiment public. Malgré sa forme puissante et abstraite, la nouvelle mairie n'apparaît pas comme une figure unique et autonome, mais comme un citoyen parmi les citoyens.

En coupe, le côté donnant sur la piscine est échelonné. Il en résulte des terrasses spacieuses qui ouvrent le bâtiment vers le sud et offrent aux employés des espaces de travail et de repos supplémentaires à l'extérieur. Le dernier étage est conçu comme un grand jardin d'hiver sur le toit. Les pièces destinées à la communauté se trouvent au même niveau que la place haute et sur le toit terrasse. Entre les deux se trouvent les aires de travail de la mairie. Au niveau de la place basse, on trouve la police et les espaces de location libres avec accès direct au rez-de-chaussée. Le projet convainc par son organisation claire. De plus, la structure portante et les accès simples permettent une grande flexibilité.

L'expression du bâtiment est déterminée par ses trois côtés différents. Entre les deux extrémités fermées, la façade principale en verre avec portique s'étend vers la place. Une membrane transparente, à travers laquelle on peut voir le jardin d'hiver communal, forme une frise emblématique qui termine la partie supérieure de la façade. La façade inclinée en diagonale vers le sud est dessinée par l'image toujours changeante des stores extérieurs. La matérialité planifiée avec l'utilisation du verre et du métal promet l'ouverture, la transparence et une modernité rafraîchissante. Néanmoins, le Collège d'experts considère que la matérialisation est très générale et peu nuancée. La force évocatrice d'une serre valorisant l'énergie solaire et offrant les bénéfices d'une végétation d'intérieur est fortement tempérée par des contraintes telles que la difficulté à gérer ce type d'installation et la rendre compatible avec une activité de bureau. De plus, les installations nécessaires à la production d'électricité ainsi qu'à la gestion de l'ensoleillement ne semblent pas pouvoir garantir la transparence escomptée. D'autre part, une végétation sous verre avec une forte pente n'est pas adaptée à une gestion efficace des eaux météoriques.

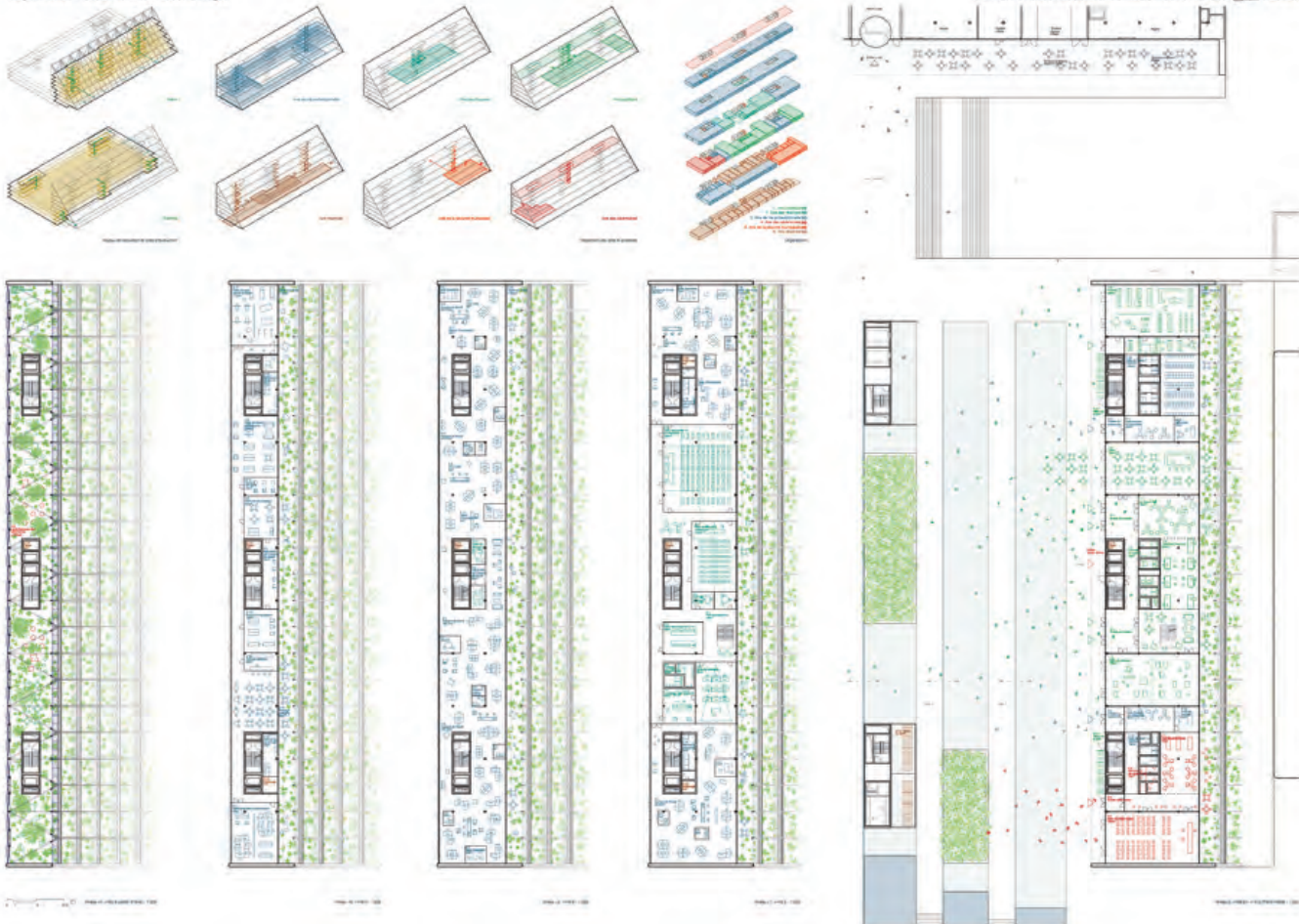
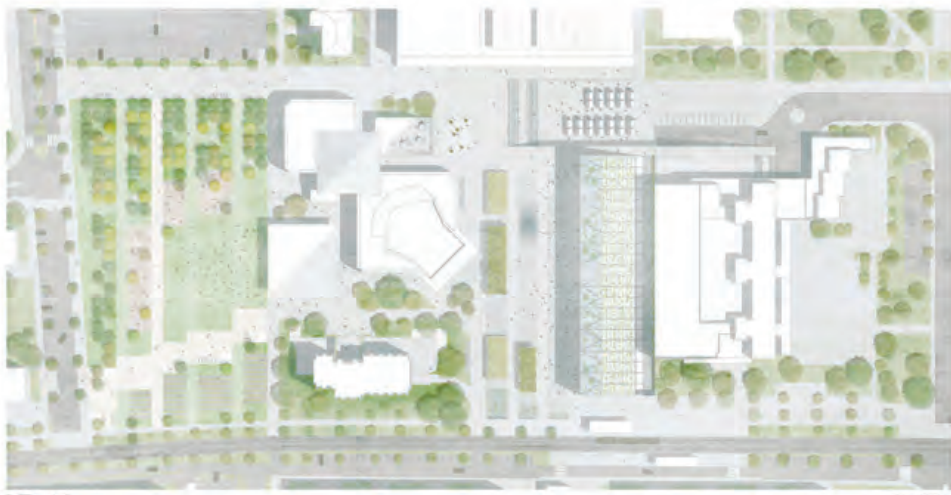
Bien développés depuis le dialogue intermédiaire, les espaces extérieurs conçus comme un parc en bandes, réussissent à unifier le site. La place haute est la première d'une série de bandes qui s'étendent jusqu'à la rue des Boudines. Les revêtements choisis offrent la praticabilité et le confort nécessaires. La question de la récupération et de la valorisation des eaux météoriques est peu convaincante d'après les profils montrés. Une fontaine sèche et un jeu d'eau sont judicieusement situés dans l'une des bandes de la place et des bosquets disposés en coulisses participent à la réduction de la chaleur urbaine.

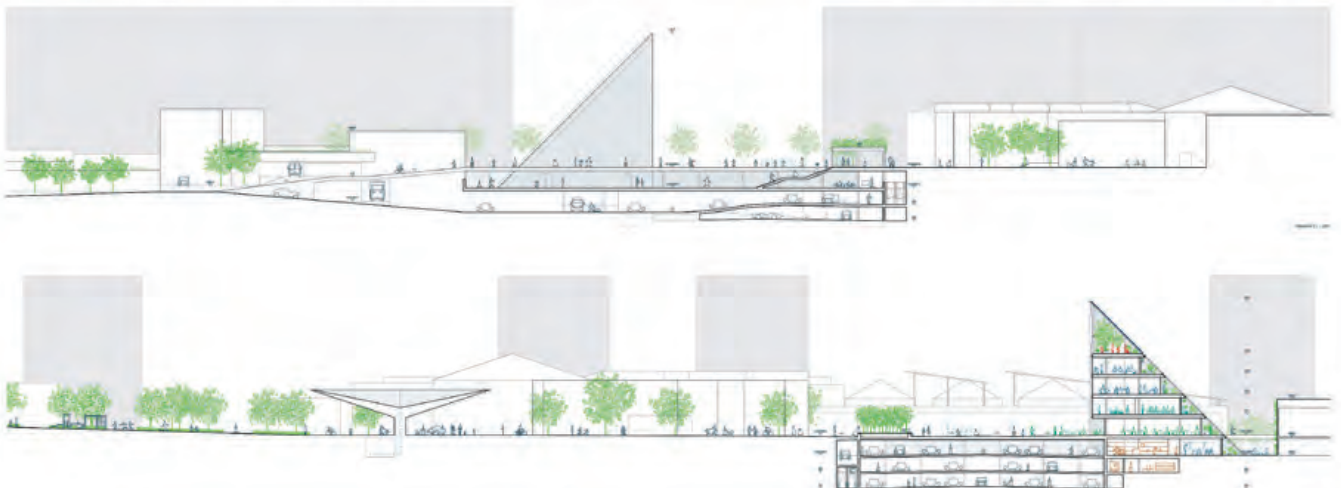
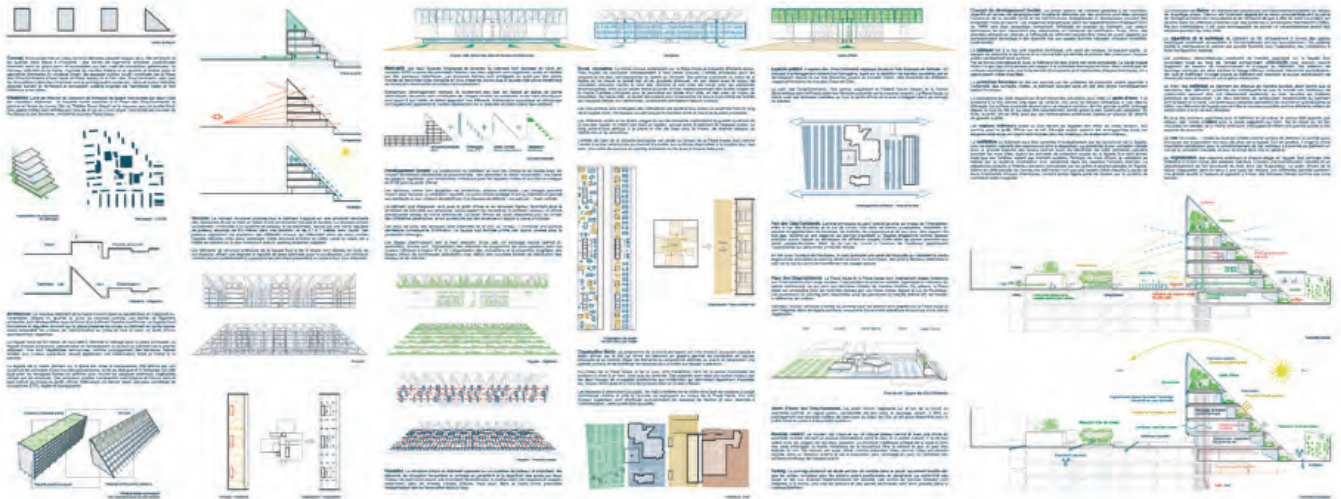
La place basse est laissée libre pour accueillir le marché ouvert. La connectivité entre les deux places est assurée par les escaliers / gradins. La liaison mobilité douce par une faible rampe depuis la rue de Feuillasse semble techniquement peu réaliste malgré une intention intéressante. Le concept du jardin de bandes intègre également le Forum Meyrin et le centre œcuménique comme de grands pavillons. Séparées par des chemins parallèles aux bandes et une liaison transversale, une série de « plates-bandes » associe des zones de végétation diverses et une grande variété de programmes dans le parc arboré. La dilution des bandes qui offre une diagonale spatiale au travers d'une grande pelouse entre la rue des Boudines et le Forum est appréciée par le Collège d'experts. La proposition de placer le couvert entre le forum et le bord de la pelouse promet une variété d'utilisations de cette structure, dans lesquelles le forum trouve également un nouveau rôle. Une série de pavillons est stratégiquement disséminée dans le parc et autour du jardin potager qui est dimensionné généreusement en surface. Des bandes arborées encadrent un espace central, un vide facilement approprié au bord du couvert.

La grande qualité du 240920 réside dans la multiplicité du parti urbanistique. Cette contribution peut être lue à la fois comme un élément de la cité satellite de Georges Addor et en même temps comme une autre composante expressive du cœur de la cité, composé de bâtiments individuels. La forme fine, précise et puissante fait l'objet d'une controverse au sein du Collège d'experts et la polarise jusqu'au bout. La Ville de Meyrin cherche à bâtir une mairie qui soit le lieu symbolique et physique de la citoyenneté et de l'autorité politique qui s'exprime à travers le bâtiment de manière non ostentatoire. En outre, le projet déçoit dans sa formulation ultérieure, en particulier dans le traitement du programme public.

Avec leur disposition uniforme et leur orientation constante, ces espaces importants pour la vie en communauté, apparaissent schématiques et sans caractère identitaire. Le Collège d'experts doute que ces pièces aient réellement un tel rayonnement derrière la façade vitrée du portique, que la place haute puisse être considérée comme un grand hall commun, comme le souhaitent les auteurs. Avec sa façade principale lisse et ses murs d'extrémité complètement fermés, le projet est finalement perçu comme hermétique et fermé – malgré sa forte teneur en verre.

Le Collège d'experts regrette que la concision et la complexité de la figure urbaine n'aient pas trouvé un écho dans la formulation du bâtiment. Cependant, le Collège d'experts apprécie le projet 240920 comme une contribution importante à la discussion sur ce que pourrait être une mairie actuelle à cet endroit.



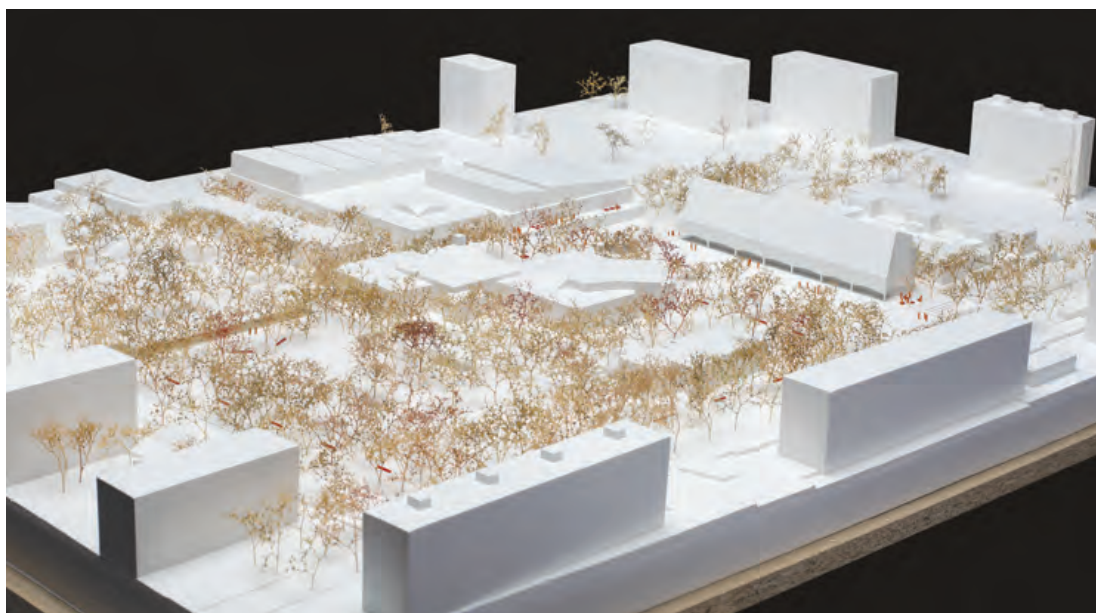


10 | La vie en vert

Bureau d'architecte
Karamuk Kuo Architekten

Bureau de paysagiste
Lorenz Eugster Landschaftsarchitektur und Städtebau

Bureau d'ingénierie civile
Weber + Brönnimann AG



Le Cœur de cité proposé par le projet La vie en vert s'entend comme une pièce urbaine à l'échelle de la ville, où le parc prend une place forte. Le Collège d'experts a apprécié son inscription dans une lecture du territoire communal, complétant un vaste réseau vert dont font notamment partie le lac des Vernes et le Jardin botanique alpin. Le parc arboré est le pendant végétal et indissociable de la nouvelle place des Cinq-Continents, ses vertus sont de réunir dans un même écrin végétal des édifices qui n'entretiennent aucune relation aujourd'hui d'une part et d'autre part d'ancrer le nouveau Cœur de cité dans une relation à la nature engagée pour un développement d'une société durable. Les limites du parc se dessinent précisément, comme des lisières, tandis que son cœur s'éclaire d'une clairière, dont la nature s'est malheureusement affaiblie avec l'évolution du projet.

Le projet La vie en vert intervient avec raffinement dans une agrégation de structures bâties préexistantes, de langages et fonctions multiples. Par une arborisation intense, il tente d'unifier la diversité de leurs fonctions – culturelle, commerciale, religieuse ou politique – pour renforcer l'identité publique de la nouvelle place des Cinq-Continents, à l'instar de l'Agora de la Grèce antique. Le bâtiment proposé par La vie en vert pour la nouvelle mairie de Meyrin inscrit une longue maison de la citoyenneté dans ce territoire, en toile de fond de l'espace public, en lui offrant une façade iconique. Si les dimensions de l'édifice évoquent une certaine normalité et une parenté avec les barres de la Cité, la volumétrie donne à la nouvelle mairie une image singulière.

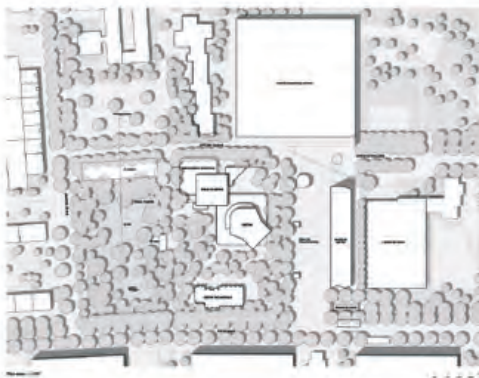
L'édifice ne cherche pas à établir de dialogue avec ses voisins, il les maintient éloignés visuellement de lui par des plantations d'arbres. Ces choix volumétriques et paysagers ont le mérite de redimensionner la place des Cinq-Continents mais ne donnent pas une lecture unitaire à la pièce urbaine, constituée ici d'une juxtaposition du parc, de la place et de la mairie. L'escalier qui relie la place basse fragilise beaucoup la perception tectonique de l'angle nord de l'édifice. La place basse ne trouve pas sa bonne dimension et semble se soumettre à un dessin de la place haute dont le motif ne s'ancre pas dans son contexte. Le Collège d'experts n'a pas été convaincu par l'accès des personnes à mobilité réduite à la place basse qui doit se faire par l'arrière de la mairie.

L'expression et la matérialité des façades cherchent à convoquer dans l'imaginaire collectif l'image rassurante de la maison, qui abrite et accueille à la fois, dans un langage atemporel. Toutefois, la forme des éléments préfabriqués ainsi que la fenestration, presque héraldiques, confèrent à l'édifice une image défensive trop éloignée de celle que la Ville de Meyrin recherche pour sa nouvelle mairie. La massivité de la façade disparaît totalement au rez-de-

chaussée, dont l'expression vitrée cherche à accueillir. Cette dichotomie trouble la compréhension d'une façade massive, qui s'exprime dès lors comme un heaume qui sonnerait creux.

A l'intérieur, la logique organisationnelle offre des espaces différenciés propices au travail coopératif, aux rencontres et au travail informel. Le rez-de-chaussée et les étages supérieurs proposent des expériences spatiales plus spécifiques dont les qualités sont appréciées par le Collège d'experts ; les aires de travail des premier et second étages sont quant à elles essentiellement constituées de bureaux open-space, dont la distribution est jugée trop linéaire, évoquant l'organisation de travail quelque peu oppressante de l'actuelle mairie. Les extrémités de chaque niveau de bureaux offrent des locaux collectifs comme des salles de réunions et de consultations. Le dessin soigné des noyaux permet l'organisation d'activités informelles dans leurs alentours ainsi que des appropriations bienvenues de l'espace, comme par exemple des coins café dans les espaces de travail.

Le projet La vie en vert peine à convaincre de sa pertinence en termes d'image et d'organisation urbaine, mais le Collège d'experts salue la qualité du discours proposé sur ce que devrait être l'essence de cette maison de la citoyenneté.



1. CONCEPT URBAIN ET PAYSAGER



2. CONCEPT DU BÂTIMENT DURABLE



3. CONCEPT CONSTRUCTIF ET STRUCTUREL



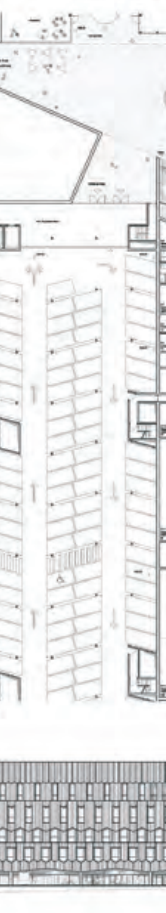
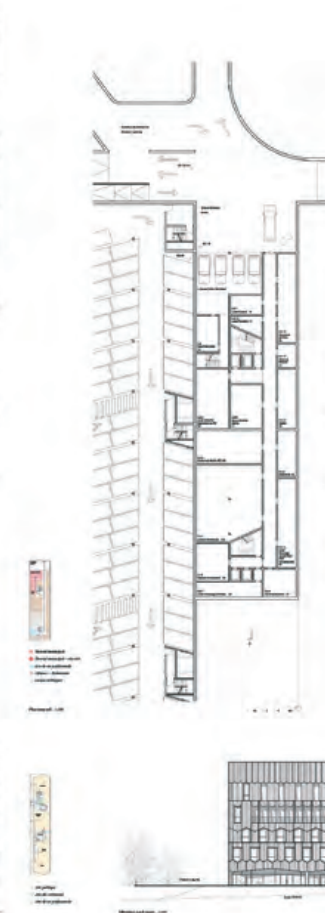
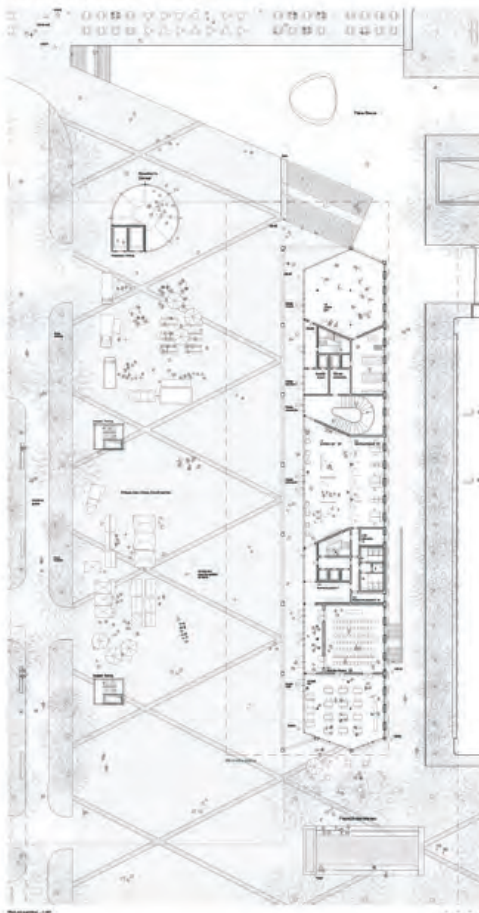
4. CONCEPT CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



5. MOYENS UTILISÉS POUR ATTEINDRE LE COÛT CIBLE



LA VIE EN VERT
Page 100 sur 100
Date de mise à jour : 2020



LA VIE EN VERT
Page 100 sur 100
Date de mise à jour : 2020

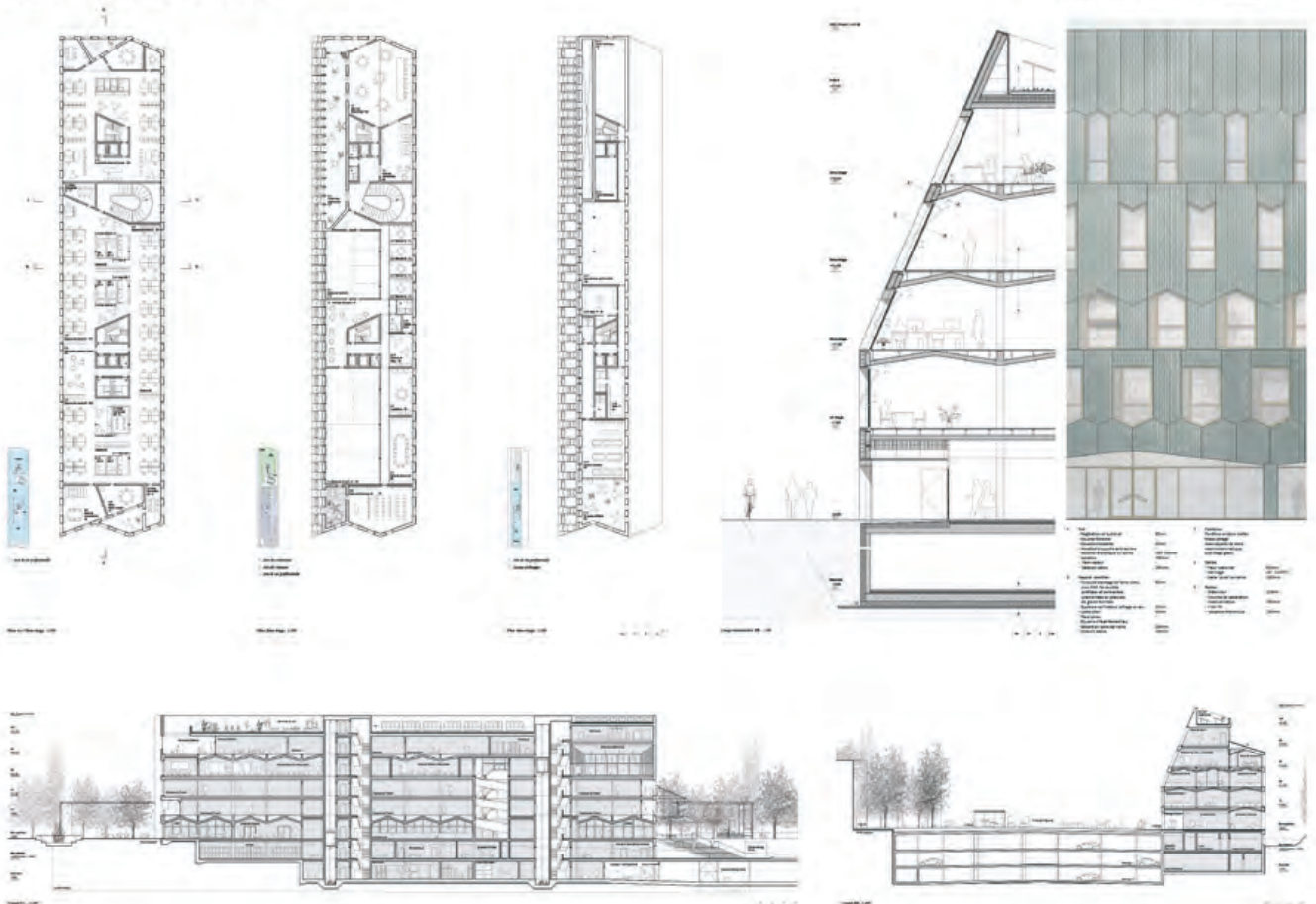
UNE MAISON CITOYENNE

LA VUE EN VERT



DE FLEXIBILITÉ À SPECIFICITÉ

LA VUE EN VERT

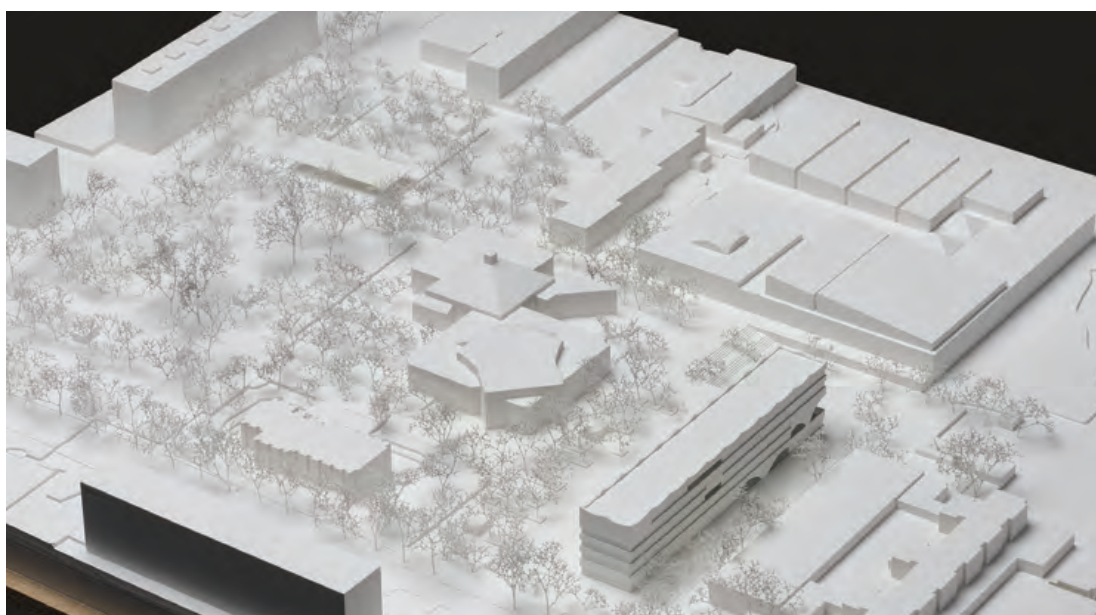


32 | Pétiole

Bureau d'architecte
BCRarchitectes

Bureau de paysagiste
Paysage n'co sàrl

Bureau d'ingénierie civile
B + S ingénieurs conseils SA



Le projet Pétiole se caractérise par sa stratégie d'insertion urbaine proposant une trame « démocratique » d'arbres qui contribuent à structurer l'espace public. L'équipe propose de planter 400 arbres en forme d'alignements structurants, arbres de jardin et arbres majeurs. « La trame est sensible, elle réagit au contexte et enrichit les situations paysagères existantes qu'elle rencontre. » La Maison des Citoyens s'inscrit par cette nouvelle trame dans la ville radieuse Meyrinoise, perpendiculaire à la Rue de Livron et au centre commercial.

La nouvelle mairie, une barre revêtue de panneaux de béton préfabriqué, est implantée entre piscine, théâtre et centre œcuménique, « développée selon des principes modernes, avec des géométries orthogonales formant une trame urbaine régulière dépourvue de centralité et de monumentalité. » Son orientation frontale à la place et sa porosité au niveau du rez-de-chaussée changent et dynamisent l'organisation et la lecture du lieu. Néanmoins, l'insertion d'une morphologie de bâtiment qui fait écho aux barres résidentielles de la cité dans ce contexte composé de volumes très hétéroclites pose des questions.

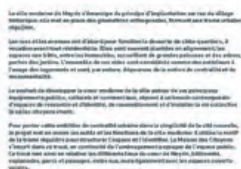
Le Collège d'experts apprécie le développement du projet paysager. La place des Cinq-Continents est caractérisée par son grand bac de plantations avec des épaisseurs diverses de substrats. La proposition d'un sol poreux en caillebotis sur la place, permettant de circuler au-dessus d'un grand espace planté, est osée et intéressante, tout en soulevant certains défis en termes d'entretien et d'usages. Une fontaine sèche et un jeu d'eau ponctuent sensiblement le centre de la place, situés entre la surface en caillebotis et l'entrée principale de la Maison des Citoyens. Le Collège d'experts relève également la générosité et la fonctionnalité de la connexion entre le tram et le pignon de la mairie ainsi que la distribution sur la venelle verte. Cependant, il a des doutes sur la pertinence du concept de l'arborisation du parc sans une plus grande clairière, qui fait regretter les vastes espaces manquants pour les activités de plein air au cœur de la cité. De même, le fait de proposer l'édification du couvert hors périmètre et séparé du parc par l'axe principal accédant à la place ne convainc pas.

La place Feuillasse (place basse) est élargie au maximum entre la terrasse du centre commercial et le pignon du bâtiment d'administration. Elle est bien ancrée par des gradins / escaliers qui assurent une continuité entre le bas et le haut. Cependant, le Collège d'experts regrette le manque de liaison extérieure et directe pour la mobilité douce reliant les deux places.

Le rez-de-chaussée de la Maison des Citoyens est nommé le Passage. Les entrées des différents programmes activent cet espace, et sa grande perméabilité permet à la place de s'ouvrir et de se prolonger par des gradins en direction du nouveau jardin en face de la piscine. Le café et la salle des citoyens sont bien implantés, à l'entrée du site depuis l'arrêt du tram.

Le bâtiment vise à proposer un concept énergétique avec un faible degré de complexité technique et un contrôle du climat intérieur par des systèmes « low-tech », ce qui est apprécié. La structure bénéficie d'une bonne superposition avec une adaptation au niveau du parking. La trame régulière vise une flexibilité pour les plateaux et des solutions diverses d'« open-spaces » mesurant 15m par 17m. Le type de structure est pertinent et amène une solution mixte intéressante. La liberté qui pourrait être offerte par la trame, semble cependant moins convaincante dans le cas d'un bâtiment d'une si faible profondeur voué à des bureaux.

A grande échelle, le positionnement du bâtiment est décrit comme un pivot au cœur de la cité. A l'échelle du bâtiment, des gestes architecturaux, correspondants aux espaces exceptionnels à l'intérieur du bâtiment, sont articulés en façade. Toutefois, le manque d'expression du bâtiment sur le pignon qui fait face à l'arrêt du tram laisse perplexe. Concernant l'identité du bâtiment, le Collège d'experts n'est pas convaincu par la façade emblématique. Les questions relevées lors du dialogue intermédiaire quant à la matérialité et l'expression architecturale des façades n'ont pas été suffisamment résolues. La rencontre entre les façades et le sol ainsi que le socle de la place Feuillasse semblent toujours mal définis. Finalement, le Collège d'experts regrette le manque de développement de la toiture, sa végétation et son appropriation éventuelle.



CONCLUSIONS

La técnica de Modelado de Ecuaciones de Estructuras permite el desarrollo de modelos de simulación de sistemas de control de procesos de producción de papel. El modelo de Ecuaciones de Estructuras desarrollado para el proceso de producción de pasta de papel, permitió la simulación de la producción de pasta de papel, permitiendo la simulación de la producción de pasta de papel, permitiendo la simulación de la producción de pasta de papel.

[illegible]

La recherche de la cause de la maladie est la première étape de la prise en charge. Elle est essentielle pour établir un diagnostic précis et adapter le traitement. Les causes peuvent être multiples et parfois liées à des facteurs génétiques, environnementaux ou liés à l'âge.

Le aziende che hanno scelto di investire in ricerca e sviluppo sono state penalizzate dal mercato. Le aziende che hanno scelto di investire in ricerca e sviluppo sono state penalizzate dal mercato. Le aziende che hanno scelto di investire in ricerca e sviluppo sono state penalizzate dal mercato.

100 percent organic, 100 percent ethically sourced, 100 percent, well thought out, 100 percent by you.

Abstract *Staphylococcus aureus* colonization of the nasal cavity is a significant factor in the development of nosocomial infections. Although the role of the nasal cavity in colonization is well established, little is known about the factors that influence colonization.

[illegible]

the various methods described here, and the results obtained, of a single approach to the study of an organism in any one area. The approach is suitable for the study of the behaviour of a wide range of organisms, and the results obtained are of a high standard.

En seguida se detallaron sucesivamente las diferentes maneras de usar los cuatro tipos de palabras. Las conclusiones fueron sencillas: una descripción precisa de un objeto con palabras concretas ayuda a comprender mejor el mundo que nos rodea. En cambio, el uso de palabras abstractas ayuda a comprender mejor a nosotros mismos.

www.fishbase.org



and the following:



1. ☐ **1. *Illegible text***

[illegible]

Part 1

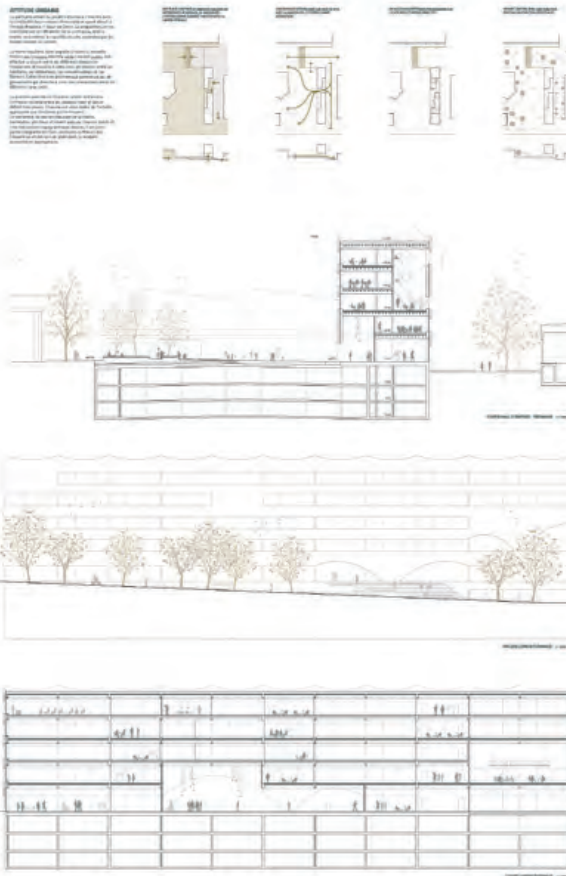


DATE _____



2010

[illegible]



33 | Terre à terres – projet primé

Bureau d'architecte CArPE

Bureau de paysagiste Nicolas Waechter architecte-paysagiste HES, urbaniste

Le concept du projet repose sur une attitude responsable et qui cherche à tirer le meilleur parti des contraintes, notamment environnementales et climatiques. Fort du constat que la construction du parking nécessitera une excavation d'environ 70 000 m³ de déblais, le projet propose de les réutiliser notamment pour l'aménagement du parc et la construction de la mairie.

S'inspirant du grand paysage et de la localisation de Meyrin, entre lac et Jura, perpendiculairement aux plissements jurassiens, le projet s'inspire de ces données orographiques pour développer le Cœur de cité. Le dessin du parc se met ainsi en cohérence en proposant des buttes plantées de bosquets qui créent des espaces protégés. Des alignements fleuris accompagnent les traversées du Cœur de cité.

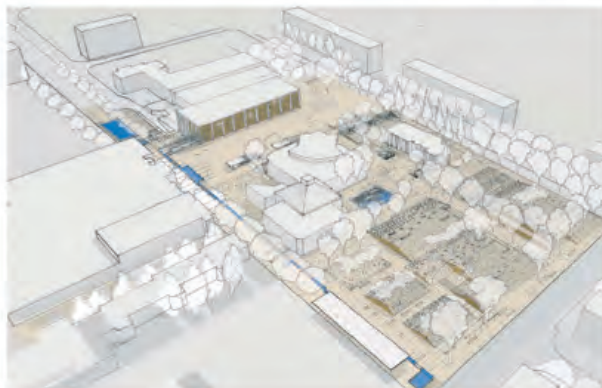
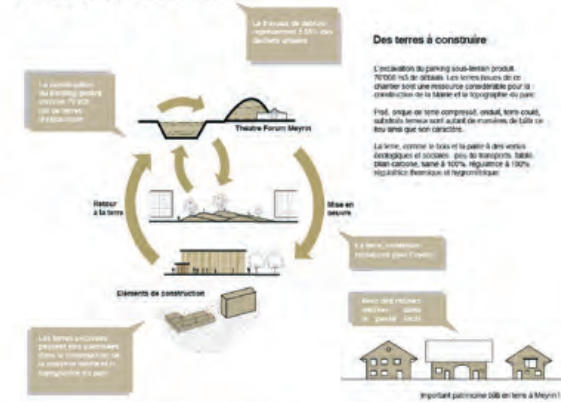
L'implantation du bâtiment de la mairie en longueur permet d'articuler trois places publiques :

- le front, connecté aux transports publics ;
- le parvis de la mairie qui permet d'accueillir des espaces d'exposition ;
- les marches qui relient place haute et place basse et offrent des lieux de détente et de rencontre.

Le bâtiment de la mairie se pose en trait d'union entre place haute et place basse. Un parcours central tenu par d'épais murs de pisé se dessine ainsi. Son écrin de bois est protégé par une enveloppe extérieure de briques crues. La toiture est végétalisée. Le projet propose une co-construction collective avec les habitants de Meyrin. Il évoque un chantier participatif.

En primant le projet, le Collège d'experts salue l'originalité de cette démarche alliant des techniques ancestrales à un futur à construire ensemble de façon responsable. Il souligne que le projet inspire véritablement une autre « façon de faire » la ville, qui correspond à l'identité sociétale de Meyrin. Toutefois, le Collège d'experts déplore que le projet n'ait pas pris en compte certaines contraintes techniques et temporelles. En effet, après vérification, les terres présentes dans le sous-sol à cet emplacement n'ont pas la composition requise ni pour construire le parc, ni pour constituer le matériel des briques crues. Concernant le chantier partagé proposé pour la Mairie, cette technique de construction et ce mode de faire ne sont malheureusement pas compatibles avec le calendrier évoqué par le Maître de l'ouvrage.

Terre à terres



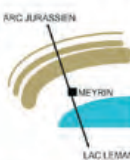
Perspective d'ensemble

L' Intention

Moyni, entre Lac et Juré est influé sur ses des enseignes perpendiculaire au placement jurassien. Le projet tire donc son inspiration de la topographie du grand paysage pour le développement du Canal de sa cité.



PLISSEMENT JURASSIEN



Le bâti

Le bâtiment de la Mairie propose un Walrus en relief, les papiers d'ardoise et l'œuvre au farinon d'art parcourent l'ensemble des pièces de la mairie. Son rôle de lieu de la mairie est protégé par un espace extérieur de la mairie. La mairie propose un prolongement, protéger les espaces publics intérieurs.



Place de la mairie



Los jamaicanos

Construction collective

La participation des citoyens est centrale tout au long du processus d'élaboration des espérances publiques. Le dossier du projet accueille les différentes propositions issues des démarches collectives citoyennes.



Structure et connexions



plan 1/1000

Fächer 1 (000)	0m	25m	50m
1	10	15	20
2	15	20	25
3	20	25	30
4	25	30	35
5	30	35	40
6	35	40	45
7	40	45	50
8	45	50	55
9	50	55	60
10	55	60	65
11	60	65	70
12	65	70	75
13	70	75	80
14	75	80	85
15	80	85	90
16	85	90	95
17	90	95	100
18	95	100	105
19	100	105	110
20	105	110	115
21	110	115	120
22	115	120	125
23	120	125	130
24	125	130	135
25	130	135	140
26	135	140	145
27	140	145	150
28	145	150	155
29	150	155	160
30	155	160	165
31	160	165	170
32	165	170	175
33	170	175	180
34	175	180	185
35	180	185	190
36	185	190	195
37	190	195	200
38	195	200	205
39	200	205	210
40	205	210	215
41	210	215	220
42	215	220	225
43	220	225	230
44	225	230	235
45	230	235	240
46	235	240	245
47	240	245	250
48	245	250	255
49	250	255	260
50	255	260	265
51	260	265	270
52	265	270	275
53	270	275	280
54	275	280	285
55	280	285	290
56	285	290	295
57	290	295	300
58	295	300	305
59	300	305	310
60	305	310	315
61	310	315	320
62	315	320	325
63	320	325	330
64	325	330	335
65	330	335	340
66	335	340	345
67	340	345	350
68	345	350	355
69	350	355	360
70	355	360	365
71	360	365	370
72	365	370	375
73	370	375	380
74	375	380	385
75	380	385	390
76	385	390	395
77	390	395	400
78	395	400	405
79	400	405	410
80	405	410	415
81	410	415	420
82	415	420	425
83	420	425	430
84	425	430	435
85	430	435	440
86	435	440	445
87	440	445	450
88	445	450	455
89	450	455	460
90	455	460	465
91	460	465	470
92	465	470	475
93	470	475	480
94	475	480	485
95	480	485	490
96	485	490	495
97	490	495	500
98	495		

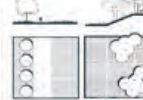
Les Places

- Compacter le volume de la Mère en longant pour éliminer 3 places publiques.
- Frost, connecté aux transports publics.
- Parle de la Mère: espace dégage



Ambiances & Paysages

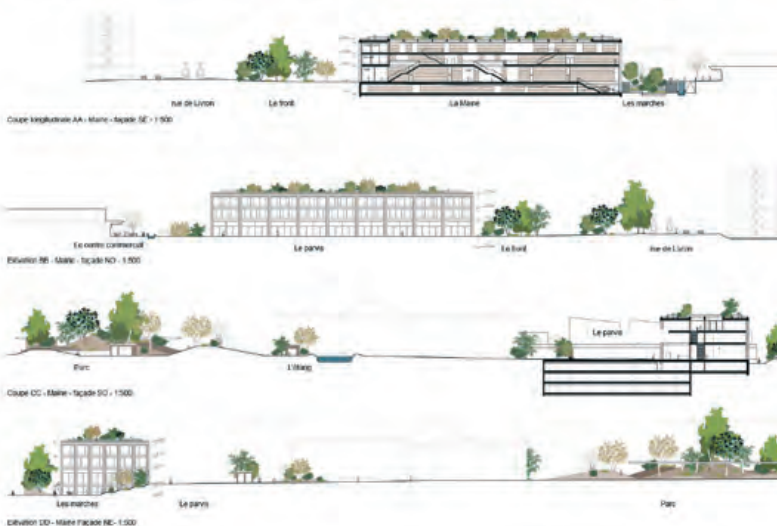
- Des bûches plantées de bosquets ou des espaces protégés et appropriés.
- Des alignements fleuris accompagnant les traversées du cours de ville.



Less in search of



—Amy Lee & Heather



13 | Un cœur si blanc – projet mentionné

Bureau d'architecte Privileggio-Secchi architettura
Bureau de paysagiste Maria Teles architettura paisagista

Le Collège d'experts a apprécié la manière dont les auteurs de ce projet ont choisi d'organiser le nouveau programme de la mairie en un volume unique. Il se lit comme une grande maison ou un palazzo. Le bâtiment s'aligne avec les bâtiments existants voisins à l'ouest, le théâtre Forum Meyrin et le centre œcuménique.

Encadrée par une structure diagonale, l'enveloppe extérieure du bâtiment est faite de verre. À l'intérieur, deux volumes plus petits sont disposés, l'un long et fin et l'autre carré déformé. L'espace entre les deux est offert comme une face plus publique du bâtiment.

Le concept de paysage et de domaine public élargi est bien considéré, bien qu'à ce stade, il ne soit pas suffisamment détaillé pour être étudié et développé davantage.

En général cependant, le caractère schématique du bâtiment n'a pas été largement soutenu par le Collège d'experts qui s'est demandé si une boîte en verre offrait la bonne expression pour une mairie. Une autre conséquence du positionnement du bâtiment est que la piscine doit devenir un protagoniste dans l'ensemble urbain, ce qui n'est pas le cas de projets qui organisent une forme linéaire qui s'étend sur la longueur de ce bâtiment voisin.

Meyrin - MEP Cœur de cité - Premier Degré

"Un cœur si blanc"



La situation géographique du site est très favorable. Elle est située à l'intersection de deux axes majeurs de la ville de Meyrin, la rue de la République et la rue de la Liberté. Le site est entouré de zones résidentielles et commerciales, ce qui lui confère une grande visibilité et une excellente accessibilité. Le terrain est plat, ce qui facilite la construction et l'aménagement des espaces verts.

Contexte urbain
Le site est situé dans un quartier en pleine expansion, avec de nombreuses nouvelles constructions et des infrastructures modernes. La proximité de la gare de Meyrin et des transports en commun rend le site très attractif pour les habitants.

Le projet
Le projet consiste en la construction d'un ensemble de logements, d'un centre commercial, d'un espace public et d'un espace vert. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique, qui répond aux besoins de la population locale.

Le plan
Le plan du projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. Les zones résidentielles sont conçues pour offrir des logements de qualité, tandis que les zones commerciales et publiques sont destinées à favoriser l'activité et la vie sociale.

Le site est très bien desservi par les transports en commun, ce qui est un avantage majeur pour les habitants. La gare de Meyrin est à seulement quelques minutes à pied du site, ce qui facilite grandement l'accès à la ville et aux autres quartiers. De plus, il y a de nombreuses lignes de bus qui desservent le site, ce qui rend le déplacement encore plus facile.

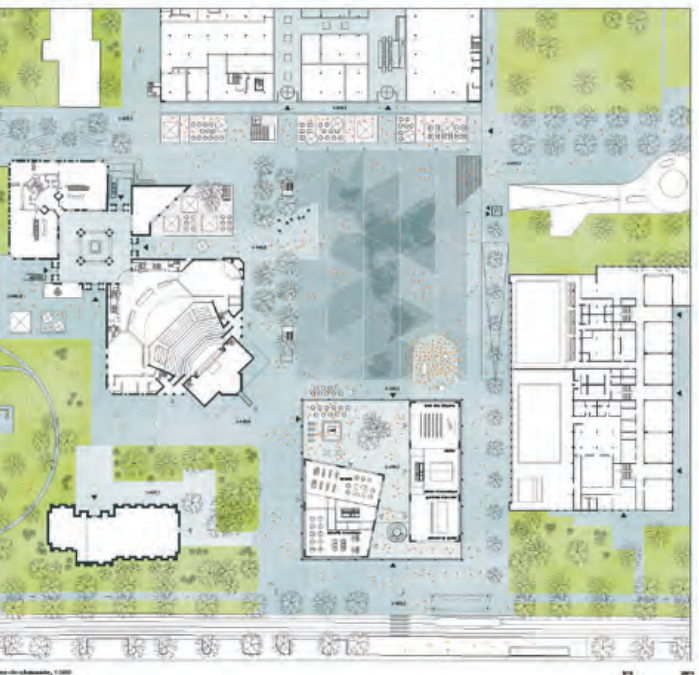
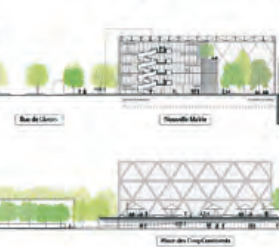
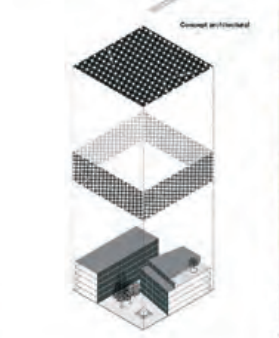
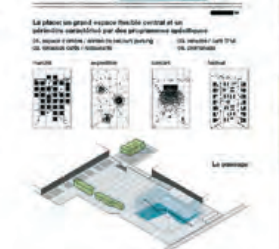
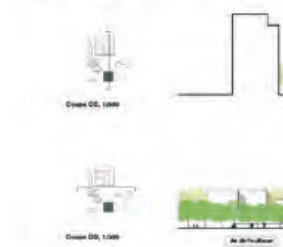
Le plan
Le plan du projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. Les zones résidentielles sont conçues pour offrir des logements de qualité, tandis que les zones commerciales et publiques sont destinées à favoriser l'activité et la vie sociale.

Le plan
Le plan du projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. Les zones résidentielles sont conçues pour offrir des logements de qualité, tandis que les zones commerciales et publiques sont destinées à favoriser l'activité et la vie sociale.

Le site est très bien desservi par les transports en commun, ce qui est un avantage majeur pour les habitants. La gare de Meyrin est à seulement quelques minutes à pied du site, ce qui facilite grandement l'accès à la ville et aux autres quartiers. De plus, il y a de nombreuses lignes de bus qui desservent le site, ce qui rend le déplacement encore plus facile.

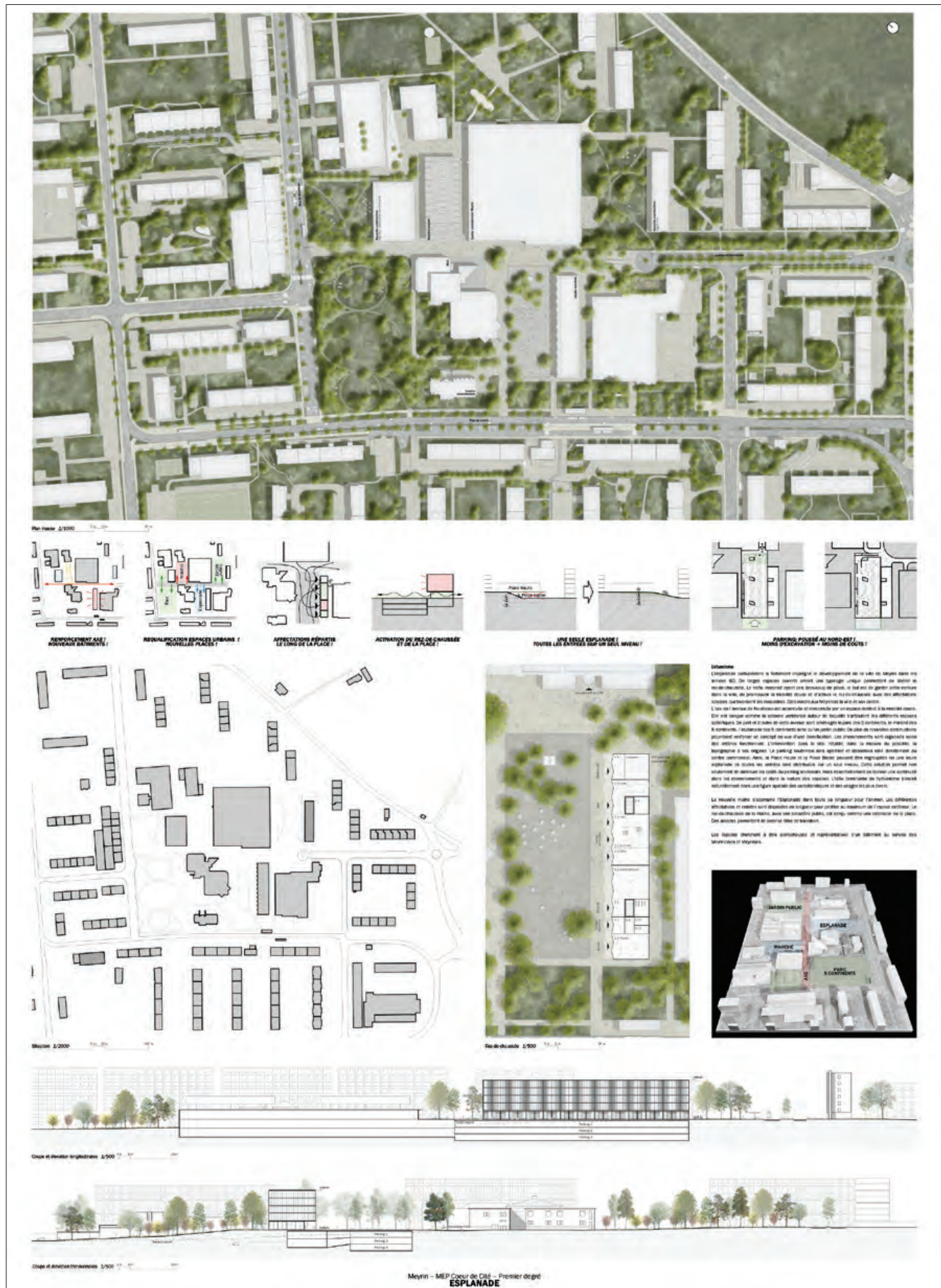
Le plan
Le plan du projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. Les zones résidentielles sont conçues pour offrir des logements de qualité, tandis que les zones commerciales et publiques sont destinées à favoriser l'activité et la vie sociale.

Le plan
Le plan du projet est divisé en plusieurs zones, chacune avec ses propres caractéristiques. Les zones résidentielles sont conçues pour offrir des logements de qualité, tandis que les zones commerciales et publiques sont destinées à favoriser l'activité et la vie sociale.



1 | Esplanade

Bureau d'architecte Sollberger Bögli Architekten AG
Bureau de paysagiste Maurus Schifferli, Landschaftsarchitekt



2 | Façade active

Bureau d'architecte
Bureau de paysagiste

Sánchez Garcia Architetti SAGL
CDL Studio Rodel + Sánchez Garcia Architetti SAGL

Meyrin - MEP Cœur de cité - Premier Degré - FAÇADE ACTIVE

FAÇADE ACTIVE

Une façade active est capable d'intégrer l'activité de l'espace public à l'intérieur d'un bâtiment.

Une façade active peut compléter l'utilisation de la ville et renforcer le plan public, ses dynamiques et son activité.

Une façade active est un élément de transition qui permet des connexions depuis la place avec les différents niveaux de la Maïre.

Une façade active est un espace habitable qui permet d'établir toutes les communications et les accès de l'édifice de bon sens naturel.

Une façade active et transparente crée la nouvelle image représentative de la Maïre.

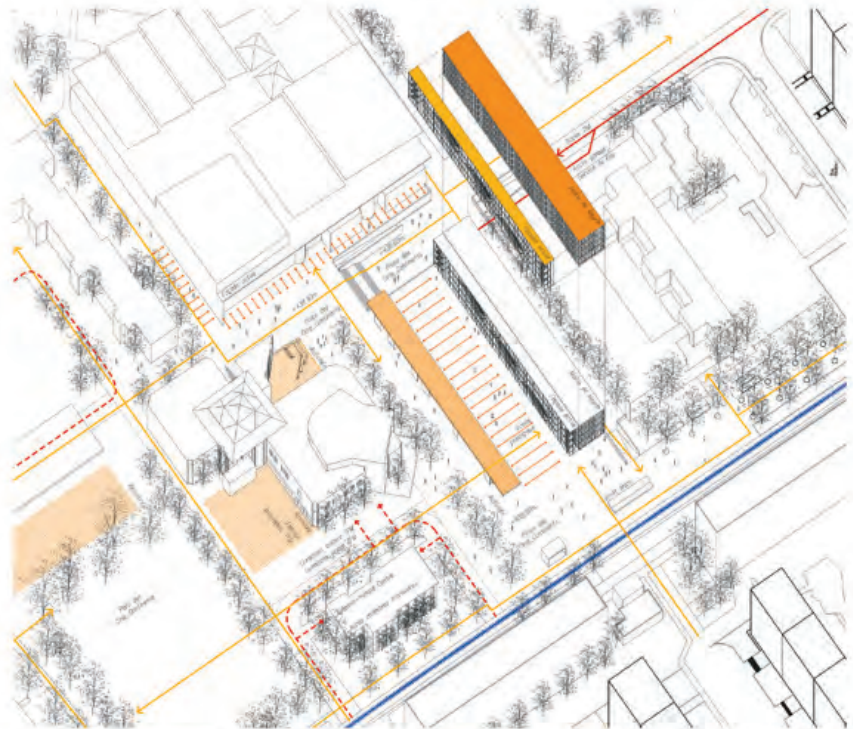
La stratégie de transformation pour le nouveau centre (Cœur de cité) de la Ville de Meyrin intègre la structure urbaine de la ville et son organisation actuelle en bande. Le nouveau centre maintient le même système d'axe orthogonal et de circulation, mais les terminaux d'appartenance sont remplacés par les bâtiments représentatifs du centre et les rues de circulation autorisée sont complétées par des zones piétonnes.

En ce sens, il est proposé de redonner au plan de la Place des Cinq Continents, en la reliant à d'autres zones disponibles telles que le parc et les zones entourant les autres bâtiments publics du centre urbain. Un accès routier sera assuré à chacun des bâtiments afin de garantir un accès direct pour les marchandises. De plus, les connexions souterraines depuis le nouveau parking seront étudiées, tant avec les bâtiments existants qu'avec la nouvelle Maïre. Le trafic de la place sera élargi, de sorte que le nouvel espace public sera plein d'axes piétonniers, carillonnés et ponctués par des zones d'activités.

L'objectif est de maximiser la transparence de l'intervention, pour des systèmes de communication rigides, afin que toutes les nouvelles constructions soient visuellement perméables et soient intégrées naturellement selon les directions principales, de sorte que les vues soient toujours tangentes aux frontons et aucune barrière visuelle ne soit créée.

Une nouvelle organisation en bandes de la Place des Cinq continents est proposée. La première bande est un bâtiment fonctionnel capable de contenir tous les usages de la nouvelle Maïre et qui résout les problèmes de hauteur existant sur la parcelle. En contrepartie, une bande plus étroite de bureaux culturels et d'usages complémentaires, la façade active, transparente et pleine d'activités, capable de créer une nouvelle image représentative de l'édifice. Devant cette façade se développera l'espace public de la nouvelle place piétonne et des zones de parking, sans végétation. Pour compléter et faciliter l'utilisation de cette place, une troisième bande est construite comme une verrière couverte qui offre les services de parking et offre une ombre sur la place pour faciliter son utilisation, offrant une protection contre le soleil et la pluie.

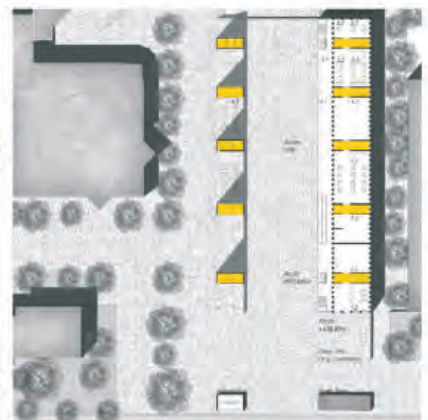
En définitive, une construction d'usage ouvert et inclusif à la disposition des nombreux initiatives culturelles, économiques, sociales, écologiques et solidaires de Meyrin. Des lieux de rencontre qui permettent différents modes d'expression et d'utilisation, une Maïre ouverte et publique qui répond aux besoins et aux attentes de notre temps.



Plan de situation 1/200



Plan de situation 1/1000



Plan de situation 1/500



Coupe Est-Ouest 1/200



Coupe Est-Ouest 1/1000



Coupe Est-Ouest 1/500



Coupe Est-Ouest 1/200



Coupe Est-Ouest 1/1000



Coupe Est-Ouest 1/500



Coupe Est-Ouest 1/200



Coupe Est-Ouest 1/1000



Coupe Est-Ouest 1/500



Coupe Est-Ouest 1/200



Coupe Est-Ouest 1/1000



Coupe Est-Ouest 1/500

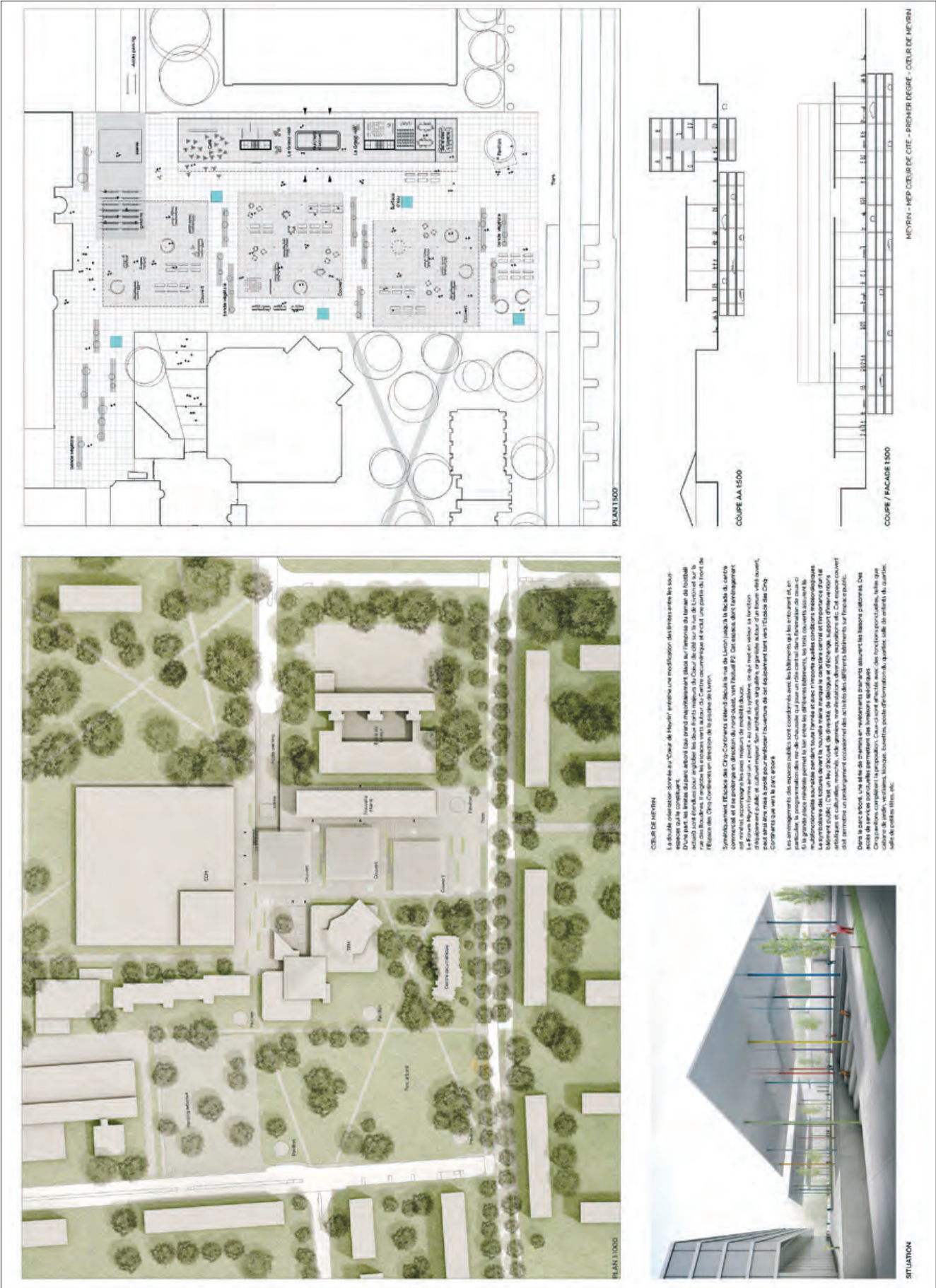


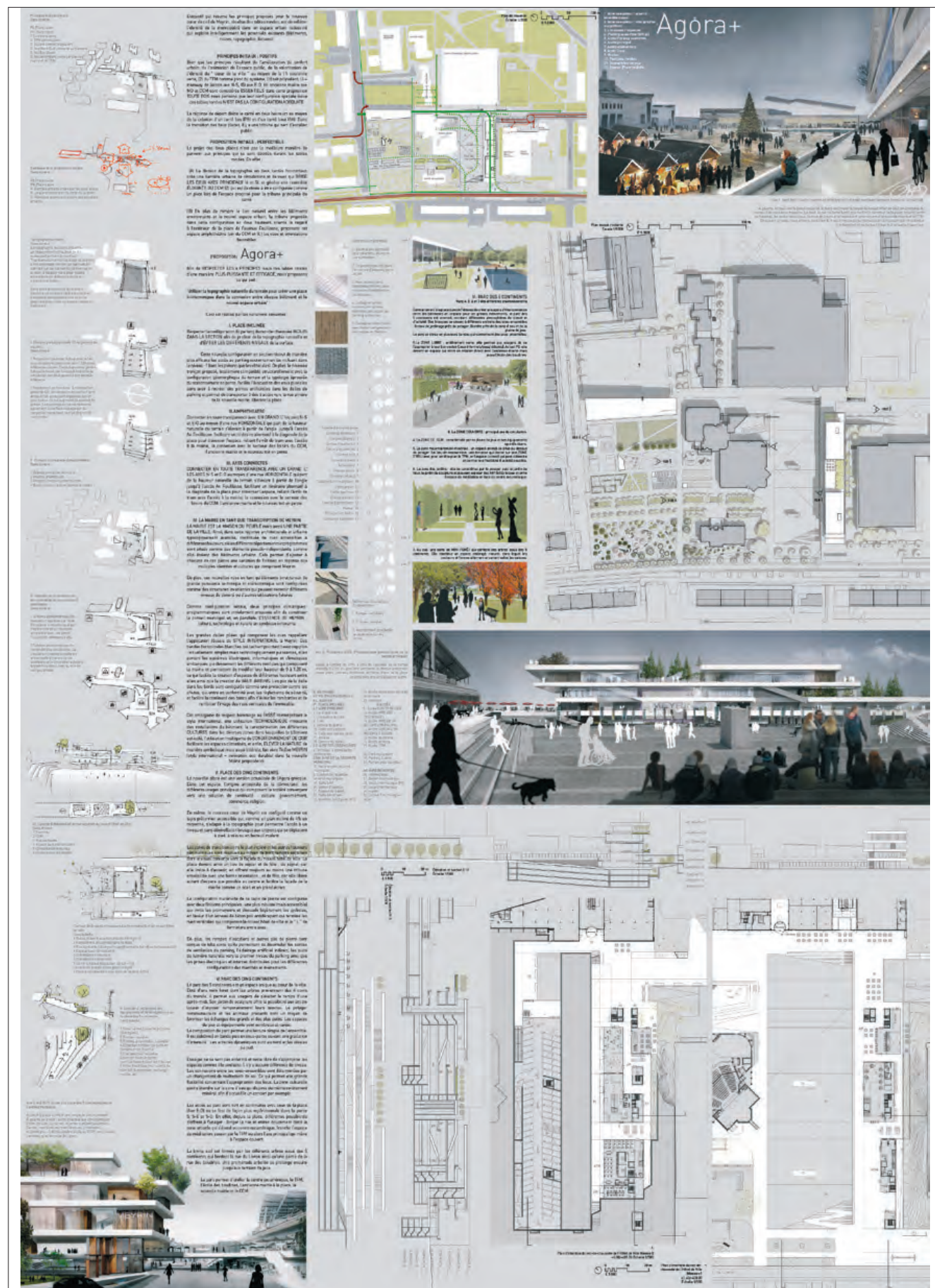
Bureau d'architecte mcbd architectes
Bureau de paysagiste Maren Kühn



5 | Cœur de Meyrin

Bureau d'architecte Comamala Ismail architectes
Bureau de paysagiste Yannick Hänggi / Architectes paysagiste HES-SO

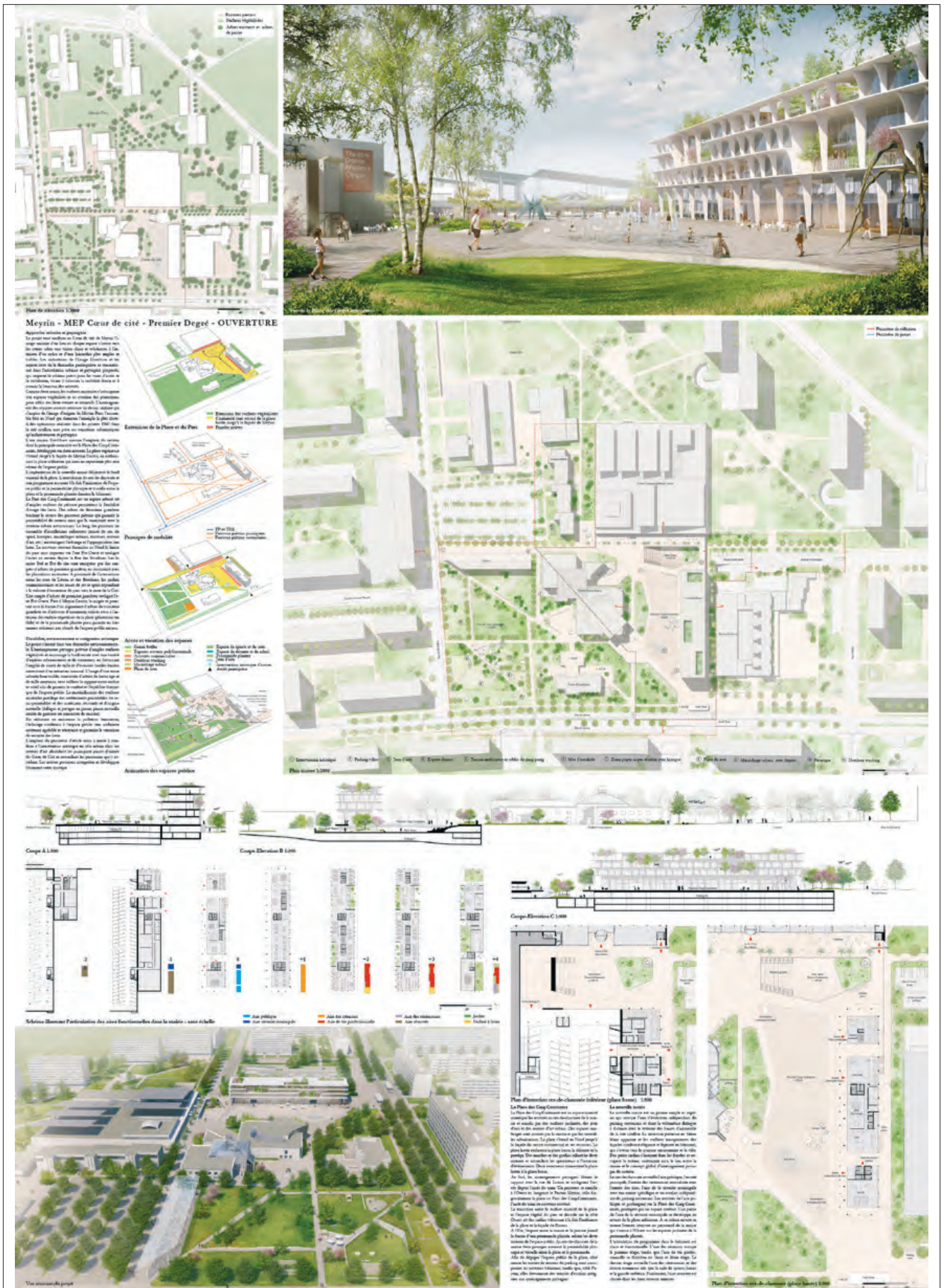




7 | Ouverture

Bureau d'architecte
Bureau de paysagiste

Studio Montagnini Fusaro Architettura e paesaggio
Pool landscape



Bureau d'architecte Demain architecture paysage
Bureau de paysagiste Demain architecture paysage

MEYRIN - MEP COEUR DE CITÉ - PREMIER DEGRÉ

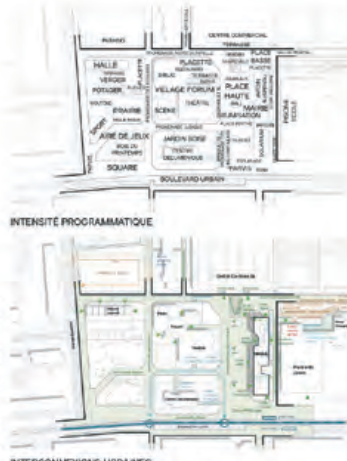
TERRE CITOYENNE



LE NOUVEAU CŒUR VERT DE MEYRIN

Le projet de cœur de ville à Meyrin est l'élément central d'un plan d'urbanisme qui vise à créer un nouveau cœur urbain et à renforcer le lien entre le territoire et le territoire. Le projet est basé sur une vision d'avenir qui vise à créer un nouveau cœur urbain et à renforcer le lien entre le territoire et le territoire.

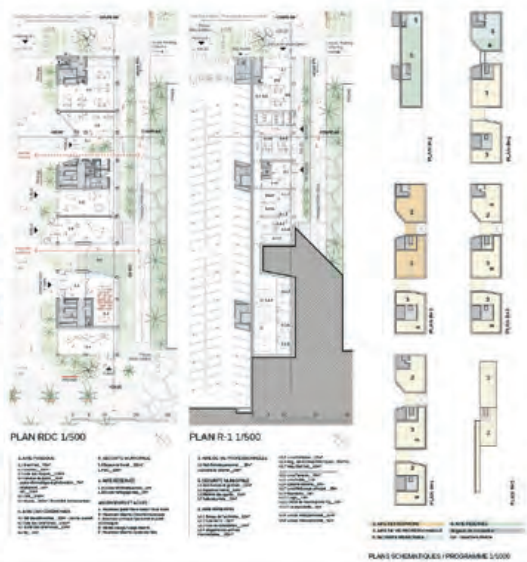
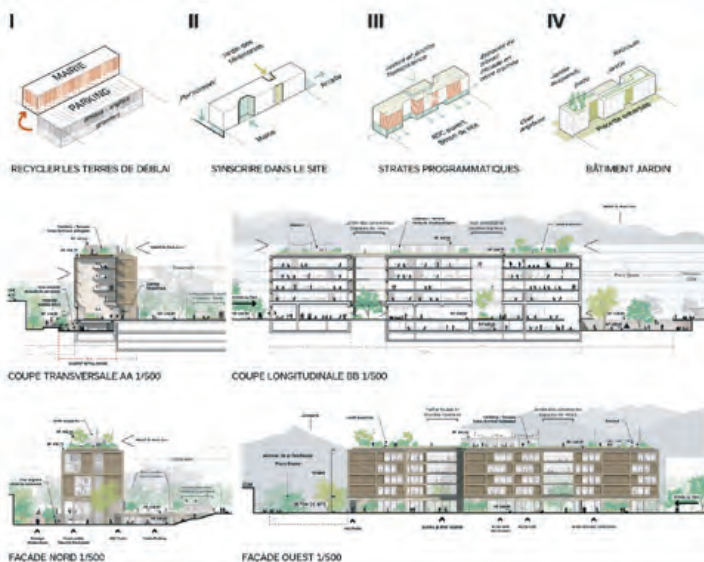
Le projet est basé sur une vision d'avenir qui vise à créer un nouveau cœur urbain et à renforcer le lien entre le territoire et le territoire. Le projet est basé sur une vision d'avenir qui vise à créer un nouveau cœur urbain et à renforcer le lien entre le territoire et le territoire.



PARTI PRIS URBAIN ET PAYSAGER



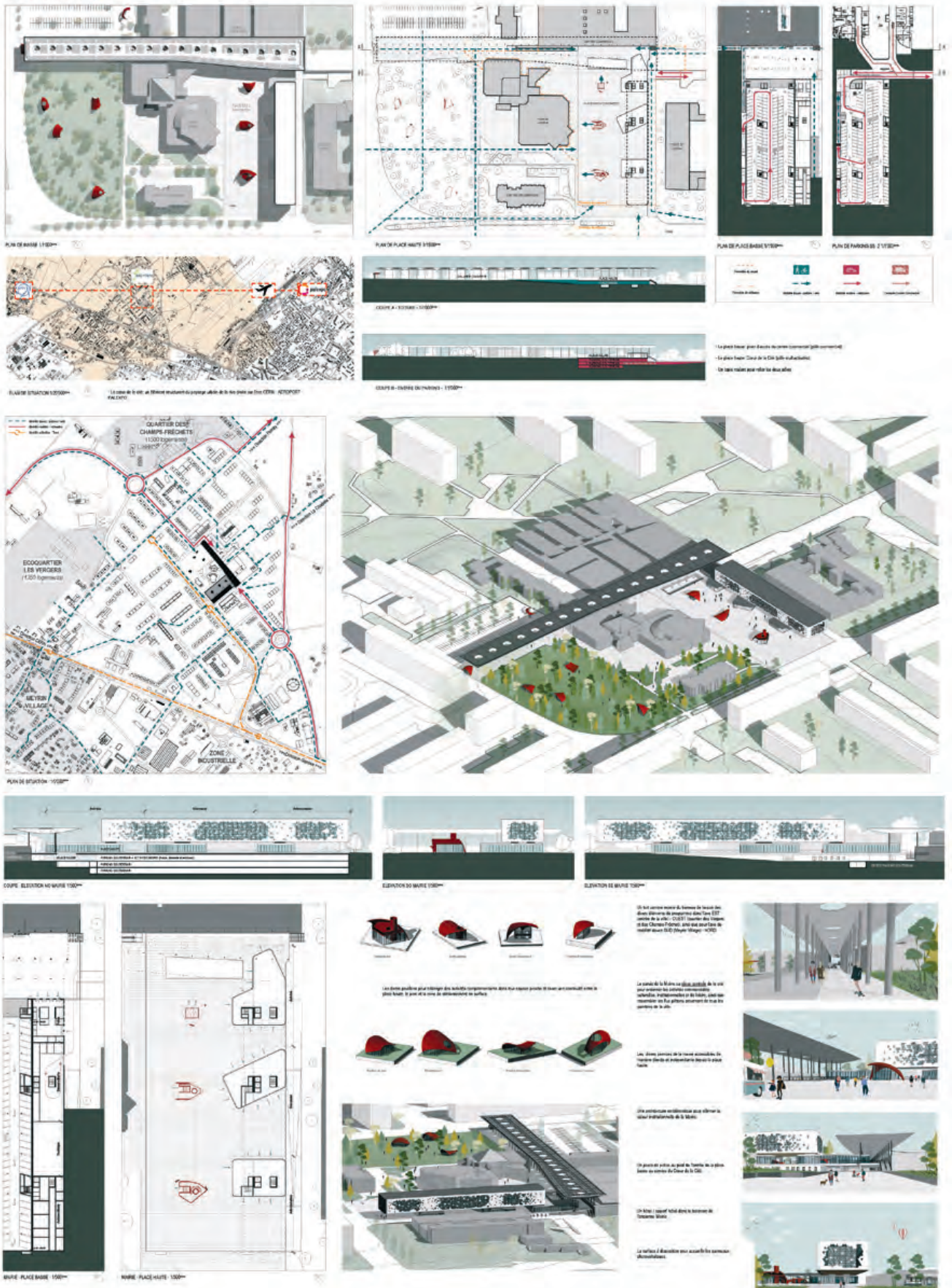
PARTI PRIS ARCHITECTURAL



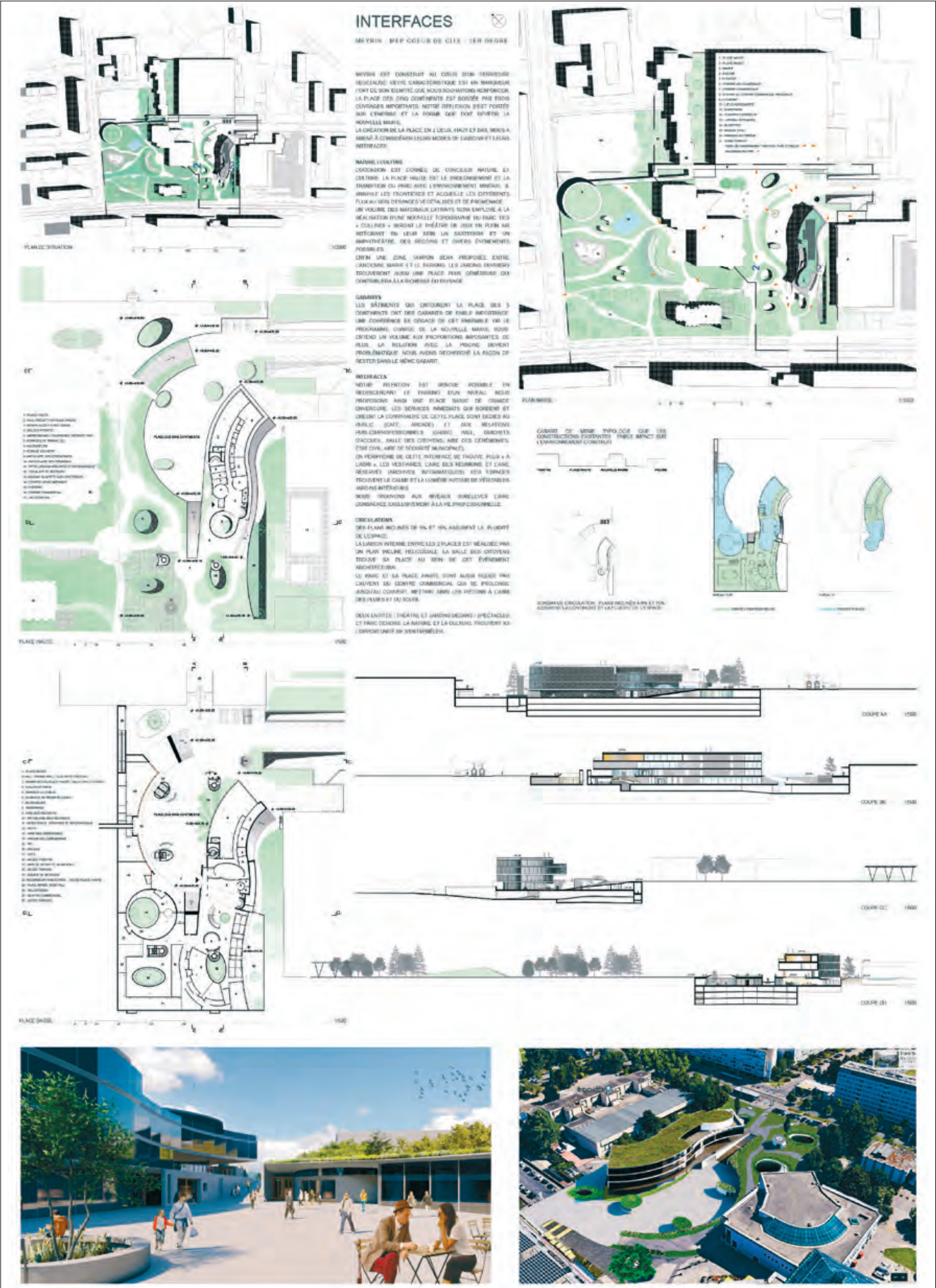
9 | Agora 21

Bureau d'architecte Groupe H Architecture et Ingénierie SA
Bureau de paysagiste Altitude 35 S.A.S.

AGORA 21



Bureau d'architecte TK Architecture SA
Bureau de paysagiste Brütisch Architecte-paysagiste



12 | Pangéa

Bureau d'architect
Bureau de paysagiste

Background Architecture SARL
Nicolas Dutour Paysagiste

Pangéa

Meyrin - MEP Cœur de Cité - Premier Degré



Place basse

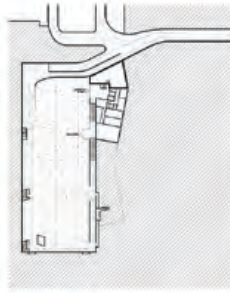
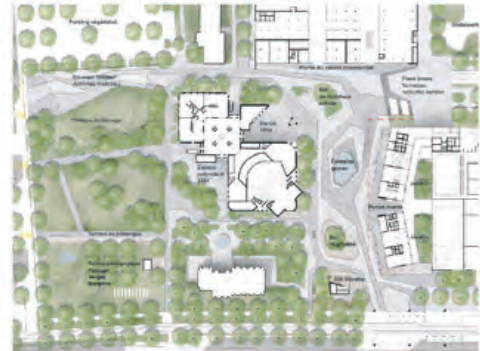
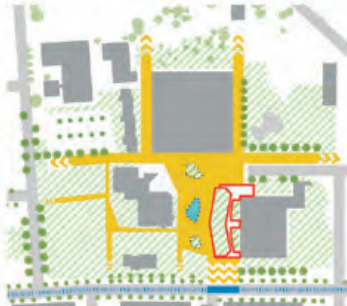


Place haute Les 5 Continents

Impression
Le projet de Pangéa est un projet d'habitat collectif de type « cité » qui vise à créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, ce qui lui confère une grande visibilité et une grande attractivité. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, ce qui permet de créer une variété de typologies d'habitat. Le projet est également doté d'un espace public central, ce qui permet de créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants.

Nouveaux lieux
Le projet de Pangéa est un projet d'habitat collectif de type « cité » qui vise à créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, ce qui lui confère une grande visibilité et une grande attractivité. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, ce qui permet de créer une variété de typologies d'habitat. Le projet est également doté d'un espace public central, ce qui permet de créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants.

Le projet de Pangéa
Le projet de Pangéa est un projet d'habitat collectif de type « cité » qui vise à créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, ce qui lui confère une grande visibilité et une grande attractivité. Le projet est composé de plusieurs bâtiments de hauteur variable, ce qui permet de créer une variété de typologies d'habitat. Le projet est également doté d'un espace public central, ce qui permet de créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants.



Plan parking niveau -1
1:1000



Plan du rez-de-chaussée de la Maïre
Place basse



Plan rez-de-chaussée Maïre

- 1.1 Le rez-de-chaussée
- 1.2 Le rez-de-chaussée
- 1.3 Le rez-de-chaussée
- 1.4 Le rez-de-chaussée
- 1.5 Le rez-de-chaussée
- 1.6 Le rez-de-chaussée
- 1.7 Le rez-de-chaussée
- 1.8 Le rez-de-chaussée
- 1.9 Le rez-de-chaussée
- 1.10 Le rez-de-chaussée
- 1.11 Le rez-de-chaussée
- 1.12 Le rez-de-chaussée
- 1.13 Le rez-de-chaussée
- 1.14 Le rez-de-chaussée
- 1.15 Le rez-de-chaussée
- 1.16 Le rez-de-chaussée
- 1.17 Le rez-de-chaussée
- 1.18 Le rez-de-chaussée
- 1.19 Le rez-de-chaussée
- 1.20 Le rez-de-chaussée



Plan étage type Maïre
1:1000



Coupe A

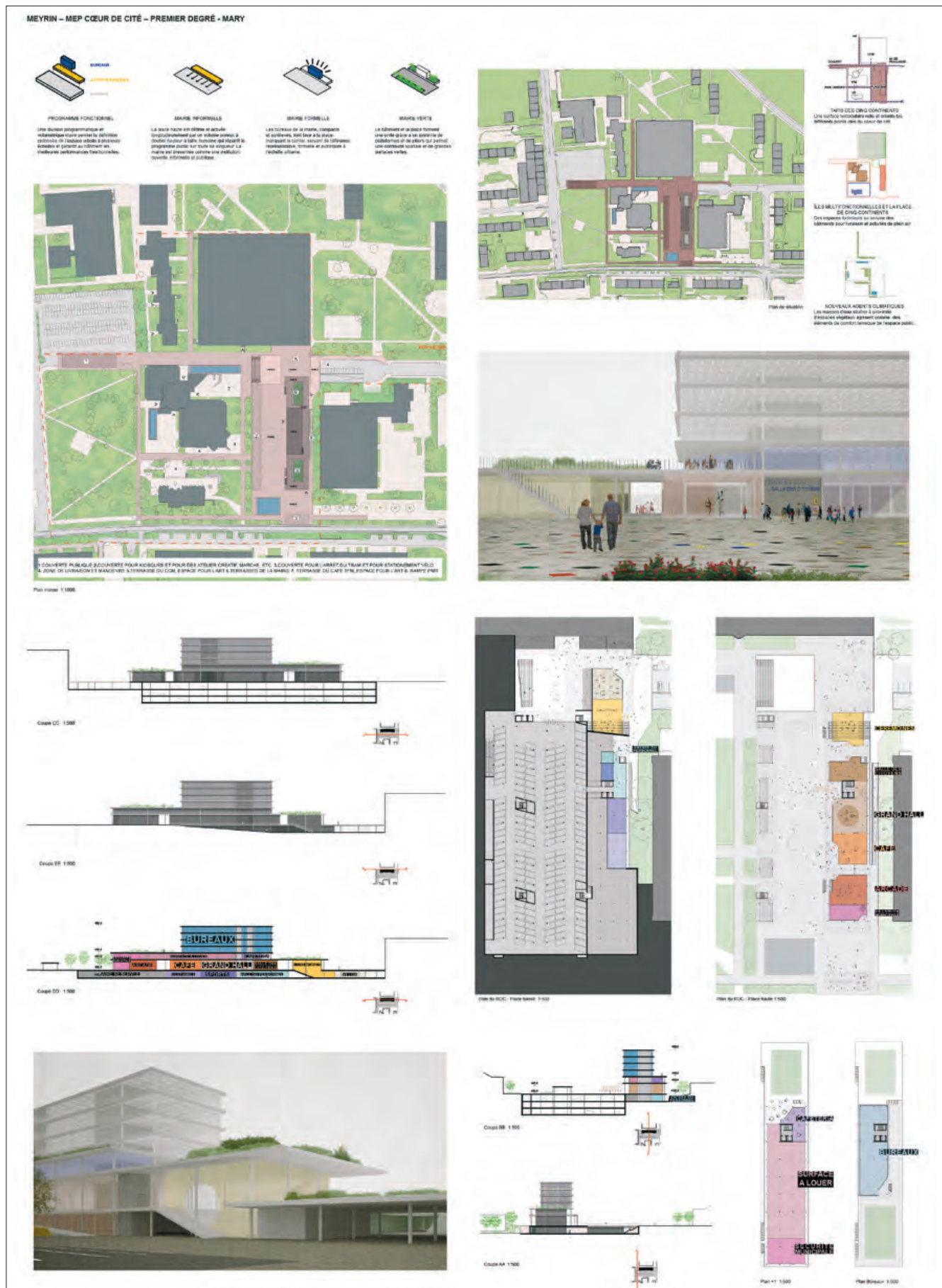


Coupe B



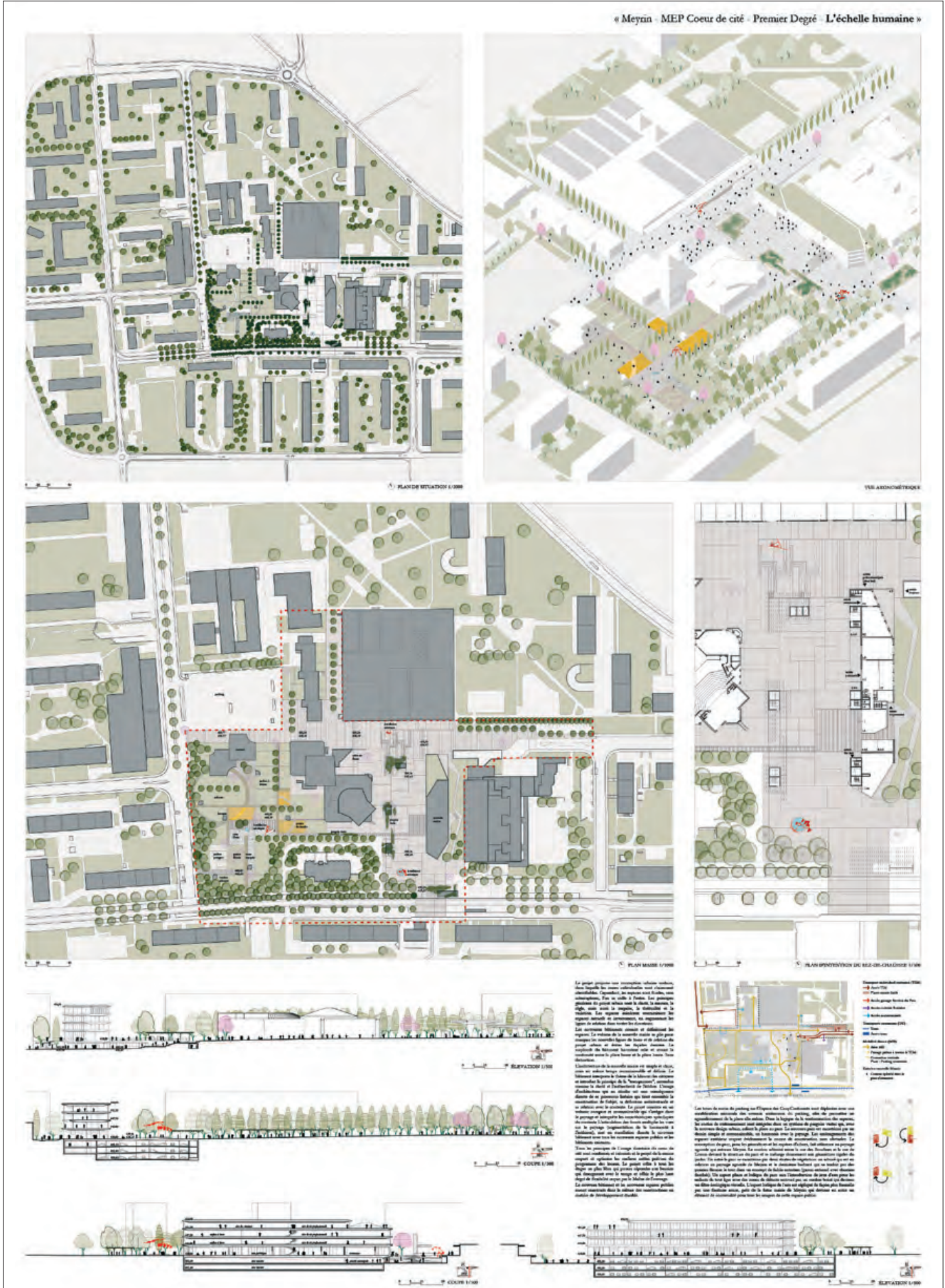
Coupe C



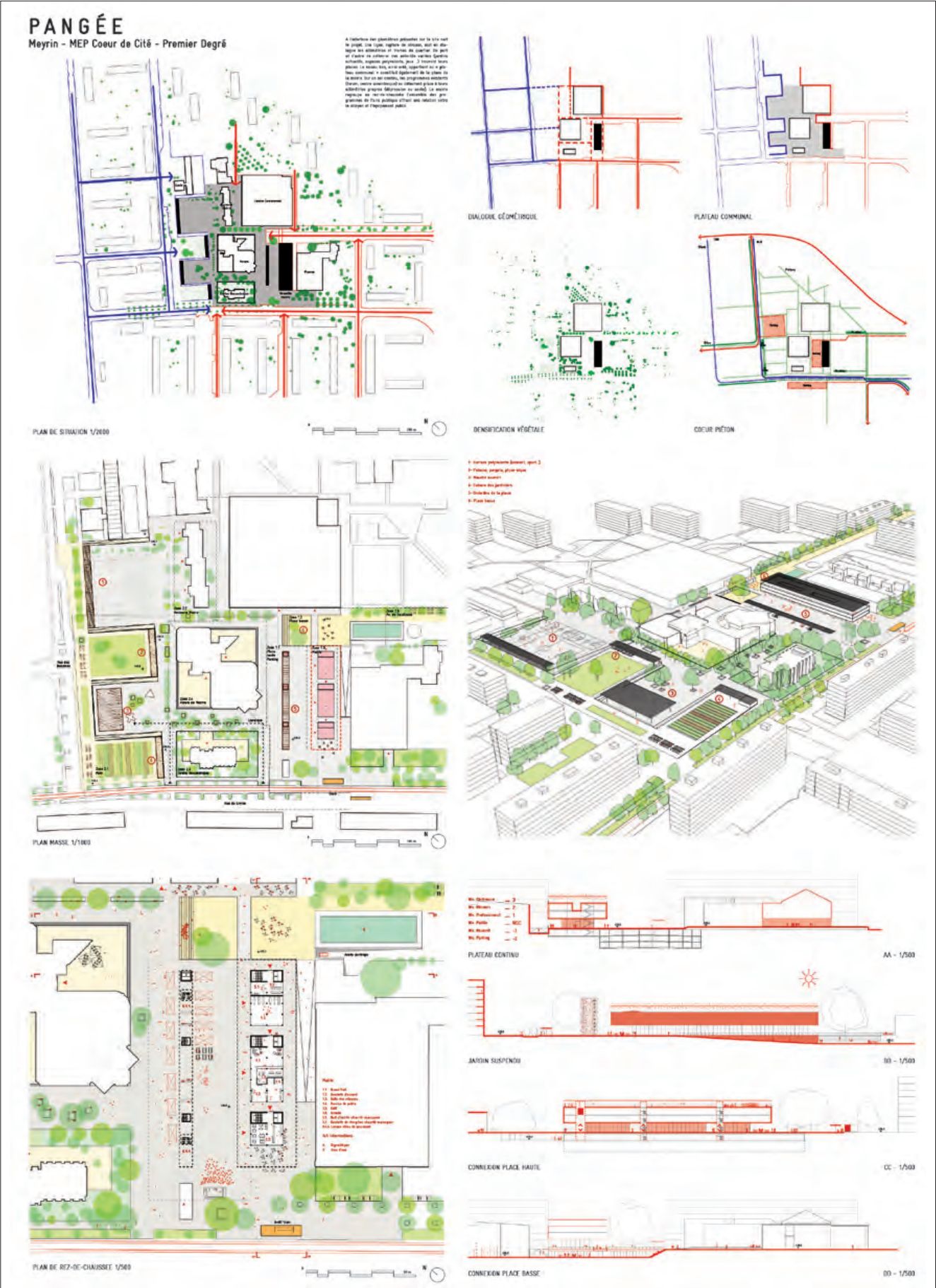


15 | L'échelle humaine

Bureau d'architecte Emanuele Colombo (Colombo/Molteni Iarchs architettura)
Bureau de paysagiste Agreenevolution di Arianna Benvenga Arch. Paesaggista

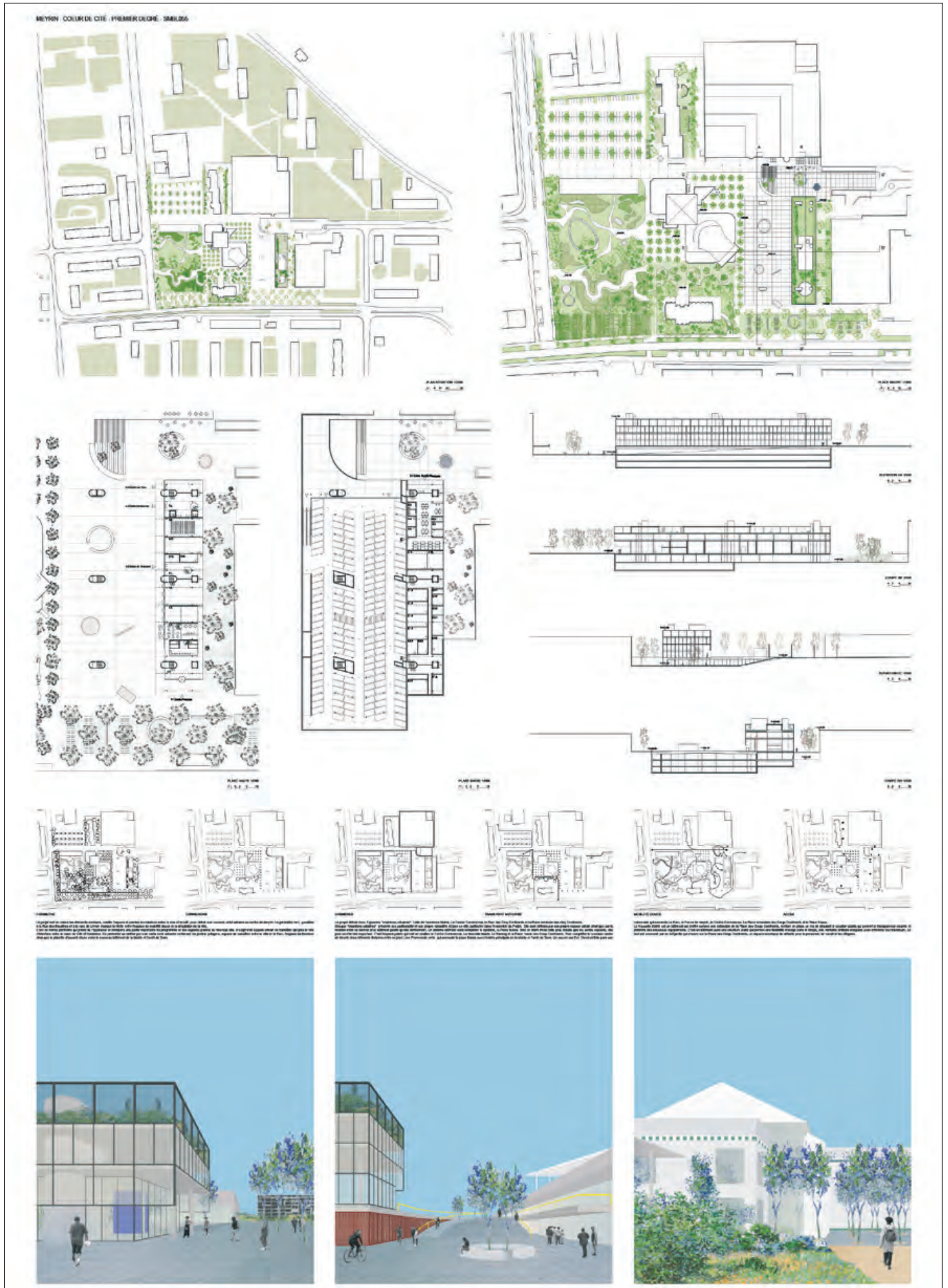


Bureau d'architecte MSV architectes urbanistes
Bureau de paysagiste MSV architectes urbanistes



19 | SMBL055

Bureau d'architecte Andrea Arriola, Adrian Mellado, David Viladomiu
Bureau de paysagiste Andrea Arriola



Representación del Panteón de los Reyes de la Iglesia de San Juan de los Rios.

Notre proposition est un projet autour
qu'un dispositif. C'est une prise de position
sur le site et le programme dans ses
conditions principales en même temps
qu'un outil pensés pour la concertation,
l'évaluation du programme et des conditions
de l'opération.

identifiable dont l'aspiracine et la clarte
suffisamment à toute la ville de Meyria.
L'aspiracine est un principe d'aspiracine
la diversité des conditions programmatiques
: facile habitude et terrain du centre
commercial, flux du centre par
stationnement, diversité entre places haute
et basse, accès du public et des agents à
la mairie et à la sécurité publique exté-
rieure et exté-rieure, articulation à la haute
polyvalence dans le pays et à la « maison »
de justice.

Le dispositif, c'est la proposition d'un contexte qui supporte les variations et l'animation d'univers artistiques sans perdre d'identité au vu des dialogues envisagés dans le cadre du MEP et au-delà. Dans une opération qui est surtout ouverte qu'architecturale et paysagère, il faut nécessairement envisager des concertations, des négociations. L'apparition du nouveau site-même qui va solliciter le projet et demander son développement. L'opéra est donc l'opération fondamentale, il donne son lieu, son cadre identifiable et clair au cours de la « mise en scène » active dans tous les autres de l'opération et plus loin encore, dans la durabilité du cadre de vie.

L'élévation de la nouvelle mairie reprend le thème formel de la stèle en la déplaçant sur quatre niveaux de façade. Il s'agit là d'affirmer le second édifice comme une prolongation de l'espace public. La valeur « monumentale » du bâtiment public est assurée non par sa singularité mais par le déplacement d'un motif qui veut à la fois pour la mairie et pour tout le cœur de cité.

Deux éléments caractérisent le dispositif que nous proposons : le périmètre et la trame.

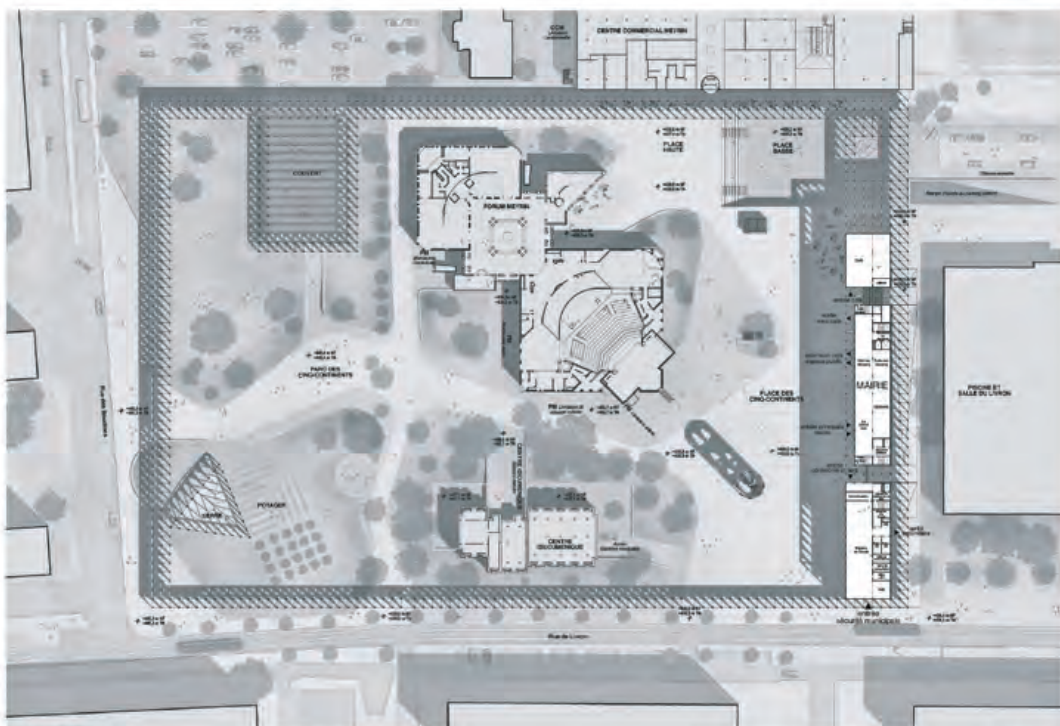
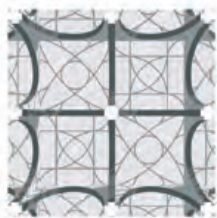
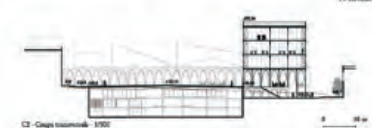
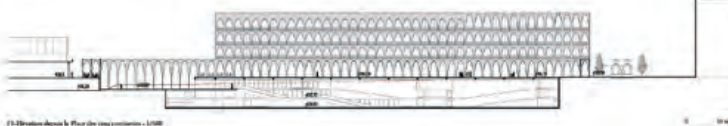
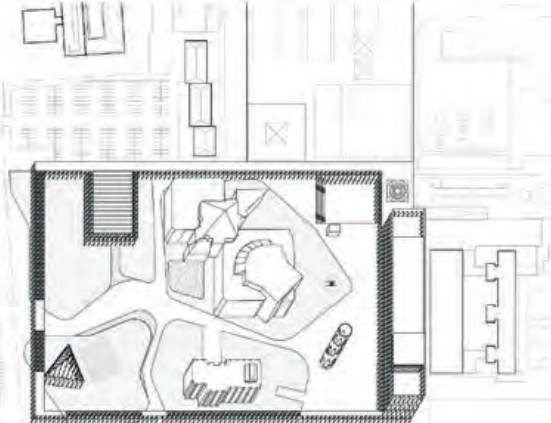
Le périmètre de la chanson délimité en essai symbolique, il embrasse poète, piano et solistes publics collectifs qui peuvent, dans cette coexistence perméable, être modifiés et complétés par de nouveaux programmes.

Ce périmètre admet en même temps les autres équipements «journaliers» en centre communautaire, une chorale, une école, une

pace de l'auto-croisement, « doit d'ailleurs être transformé si nécessaire par le cours de l'œuvre ». À l'instance de l'existence d'une « ville » qui engage un dedans et un dehors, le périmètre peut articuler son intérieur et son extérieur. À l'instar de l'existence d'une ville, il suppose sa stabilité : l'analyse et symbolique et l'instabilité du site river.

La trace est l'acte opératoire du dispositif. La trace est son régulateur : qui perçoit dans l'œuvre une possibilité du projet de reconnaissance d'un territoire, il en est le plus sûr garant. C'est au gré des données géo-morphologiques. D'un autre côté, dans la pratique du conditionnement, la forme du projet est adaptable, altérable, sans perdre de l'image perçue et de son langage global.

7



21 | La cité qui plantait des arbres

Bureau d'architecte Fuehauf, Henry & Viladoms
Bureau de paysagiste Atelier Descombes Rampini

LA CITÉ QUI PLANTAIT DES ARBRES
MEYRIN - MEYRIN-COEUR DE CITÉ - PREMIER DEGRÉ



Case History

En 1962, alors que les préoccupations écologiques, émergentes dans les années 1970, étaient encore vaines – c'est-à-dire au début de la prise de conscience de la possible auto-limitation du monde anglo-saxon, qui ringait l'écoloque dans les années 1970 – l'artiste allemand Joseph Beuys créa pour l'exposition Documenta 7 à Cassel l'œuvre « 7000 Chaises » (« 7000 Chairs »).

C'est une sculpture sociale¹ qui, dit-on, de 7000 pierres de basalte a été transformée en 7000 chaises plantées dans la ville de Cassel entre 1962 et 1967 (année de la Documenta 8). L'intention de l'artiste, par cette vaste action de plantation d'arbres en milieu urbain, était de « donner l'homme contre toutes les forces qui dénature la nature et le voir ».

Il précise : "Mon intention, c'est que la plantation des châtares n'est pas seulement une action de la sobriété de la biologie, c'est à dire d'un *contrainte* pour une *matérialité* et *écologique*, mais que ces plantations nous conduisent à un concept écologique intrinsèque plus vivant – et cela est de plus en plus vrai au cours des années, parce que nous ne sommes jamais arrivés à l'action de plantation. La plantation de 7000 châtares est seulement un début symbolique et pour ce début symbolique, j'ai aussi besoin de cette partie vivante, d'où cette colonne de la suite. Cette action doit donc mener la transformation de toute la vie, de toute la société, de tout l'espace écologique ».

Notre intention, pour Meyers, n'est pas de planter des arbres : n'est pas de proposer une pandémie de l'essence à 70000 euros, ni de jouer aux arbres, chacun son style. Mais 40 ans après - presque deux plantations - alors que les enjeux écologiques liés à la vie de notre cadre de vie se multiplient à nous incitant, d'ailleurs, avec les préoccupations sociales et économiques qui l'accompagnent, nous proposons dès le début des années 2000 de planter massivement le cours de la cité.

Et si depuis le XXI^e siècle, la civilisation européenne s'est développée sur les terres gagnées sur le fleuve par son défrichement, aujourd'hui, en milieu urbain, reconstruire une conception est une des actions écologiques importantes à mener.

Chairlres vivantes

Dans cette vaste campagne qui constituait alors le cours de la cité, des églises sont érigées pour accueillir la diversité de la vie sociale ancrée sur la place, dans le jardin ou dans le square, au pré-commun comme au potager, sous le couvert et au dehors qui prend enfin sa véritable place. Des

lieux de vivant où l'on y voit déjà des moments de partage enjoués ou de solitude réconfortante, des gestes d'attention à la nature qui s'éveille, seplendit ou s'endort, des *échappées* et des *transilles*, des *macrotours* et des *microtours*, des *étranés*, des *trous de ménage*, des *discussions vives* ou *intimes*, des *battements* et des *collaborations*.

Ce au-delà d'une bonne gestion des flux et des impléments fonctionnels que l'on se doit d'assurer, c'est bien plus une qualité de usage, d'appropriation et d'ambiance que le cours de Meyers réponds aux nombreuses et multiples attentes et envies que se projettent déjà dans les autres. Il s'agit donc pour nous de concevoir ces des lieux qui intègreront le plus grande des réalité d'usage, de temporalités et d'échelles, en prenant en compte de nos réflexions la question du consensus de l'espace public. Consensus dans les deux sens du terme. Consensus comme *état d'identité et d'identification*, mais aussi consensus comme *entendement* qui accèderait la réalité/visée des scènes de la vie quotidienne.

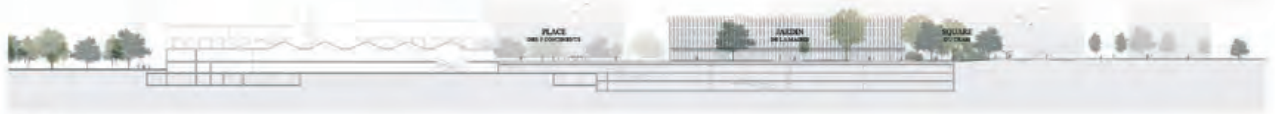
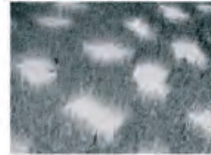
D'une cité pure, une cité arborée

De par sa configuration de site qui selon les modèles préconisés de l'après-guerre. Mérimée pensait assigner à tout les qualités (aspect, disponibilité, plaisir, santé, embellissement) par permutation d'y planter intensivement des arbres, opérant sous une triple motivation paysagère, climatique et sociale afin de enrayer les effets du XX^e siècle déjà bien entamé.

Planter des arbres vécus, comme la population méritait, planter des arbres pour rassembler le groupe des seniors, planter des arbres pour étendre les espaces chers, planter des arbres pour le voir grandir. Planter des arbres est toujours un acte d'espérance.

Et alios :

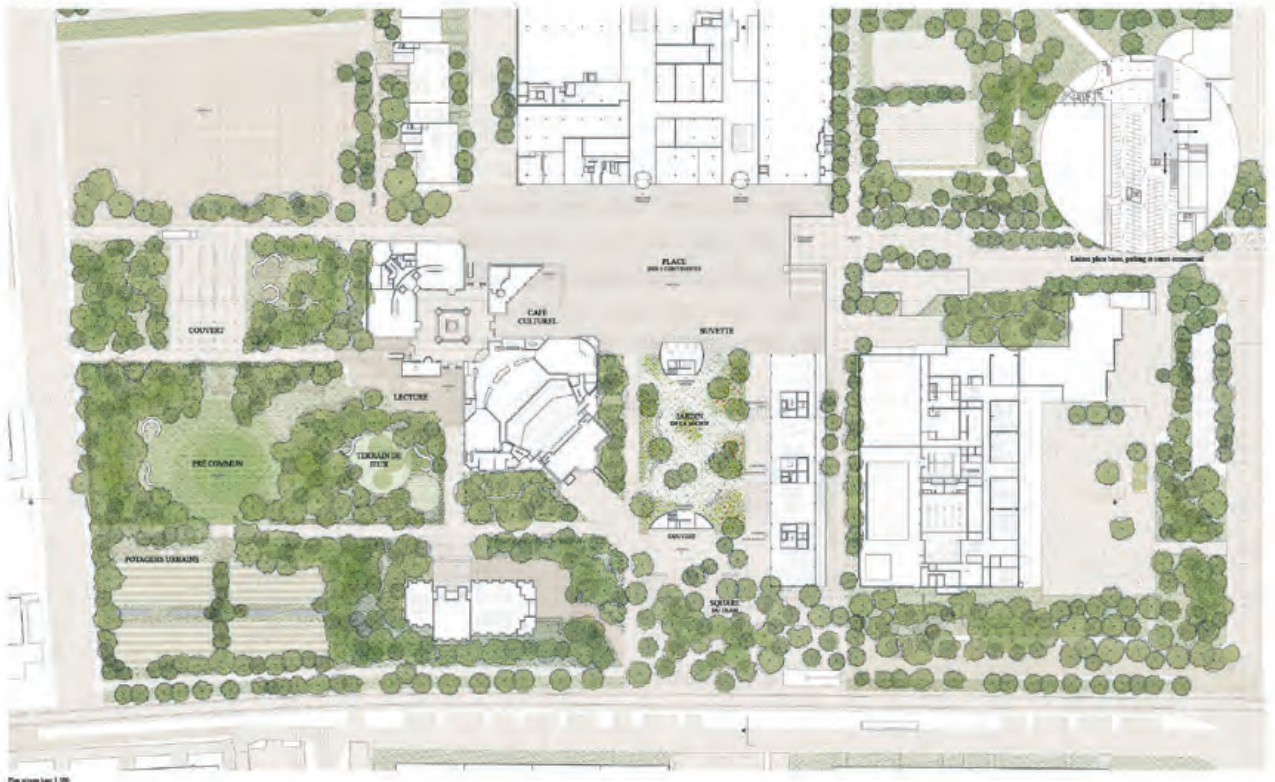
Alors que l'honneur de Jean Giono de laquelle nous avons détaché le titre n'était qu'un jeu de belle folie, alors qu'il nous la situait mystérieuse ne peut se comparer à celle du *la ville désolée* de la nouvelle, « la cité qui plantait des arbres » sur le défilé d'une belle histoire, mais, que les habitants de Meyras paragonnent et se vantent fiens, un jour, de raconter nos petites et petites d'Honnore.



Circle A 6-500



Cougar 31.500



© 1999 Blackwell Science Ltd

Ville de Meyrin - Coeur de Cité



Structures et implantations

À l'ouest des 10 premiers années, Mayrén s'est transformé d'une zone agricole et agreste en une ville dominée par l'agriculture. Dans le carton de Canby, Mayrén est souvent désigné comme d'«ampement pour de nouvelles formes d'urbanité et de coexistence entre d'illères, couches sociales. Les interactions entre les générations, plus âgées et plus jeunes, sont un élément important au sein de la ville. Avec une forte densité de population, Mayrén bénéficie d'une diversité culturelle importante. Nourriture, culture, valeurs et demandes d'assistance sociale sont des éléments qui sont souvent au cœur de la vie communale, comme le centre de Mayrén. La caractéristique par des bâtiments remarquables qui forment la trame spatiale du quartier. En outre, la zone est caractérisée par des différences topographiques, qui sont définies par les différents niveaux d'entrée des bâtiments environnants.

Centre et connexions

Le choix des matériaux et la diversité de la végétation font du pier un milieu propice de nombreuses espèces d'oiseaux, de petits animaux et d'insectes. Le système de cheminement est réduit au minimum afin de donner le plus d'espace possible aux loisirs et à la végétation. Il permet cependant tous les mouvements souhaités, tant pour les usagers que pour les fauniques.

[illegible][illegible]

Les intervenants proposent lors de cette première phase de concours et de débats publics, d'inscrire le projet de la commune de Meyrin dans une démarche pour créer un nouveau centre d'attraction et polyvalent. Il s'agit aussi de lier les différents facteurs de Meyrin en analysant des liens piscinaires et viticoles adaptés. Les valeurs sociales et écologiques sont des points importants à prendre en compte lors du développement du projet. En facilitant les symbioses entre les différents bâtiments, le centre de Meyrin gagne en simplicité et en qualité. Les questions relatives aux mathématiques, aux mobilités et la réhabilitation de l'ancienne marée seront plus approfondies dans le développement futur du projet.

Ensemble-s



Plan de situation, 1/2000

La nouvelle mairie de Meyrin

Un bâtiment haut de trois étages crée dynamisme au centre ville. Une arcade le long du bâtiment accentue l'importance de l'espace public et crée un lien des rencontres prolongé. Les entrées pour les usages publics sont alignées le long de la façade ouest et animent ainsi davantage la place des Cinq continents. Le couloir de parking souterrain est situé à l'estrie nord et relie les deux niveaux.

Les trois royaux d'acide différencient les augees du sud-est-chaude. Ils orientent également des acides indépendants et directs pour les augees supérieures. Les cages d'escalier sont accompagnées de trois augees qui fixaient la lumière naturelle aux augees inférieures. A travers les trois différents jardins situés sur le toit du bâtiment la lumière est diffusée dans tous les augees.

Les façades horizontales sont réalisées en porte de verre ou de pancha en aluminium. Les jour de lumière, d'ombres et les réflexions sont renforcés par un léger repliement de la façade ouest. Ce pliage se poursuit au toiture sous la forme d'un toit légèrement incliné. Des panneaux photovoltaïques viennent capter l'énergie solaire et sont cette "cinquième façade" devient un élément important pour la bâtiment.



Usages



Plan masse, 1/1000



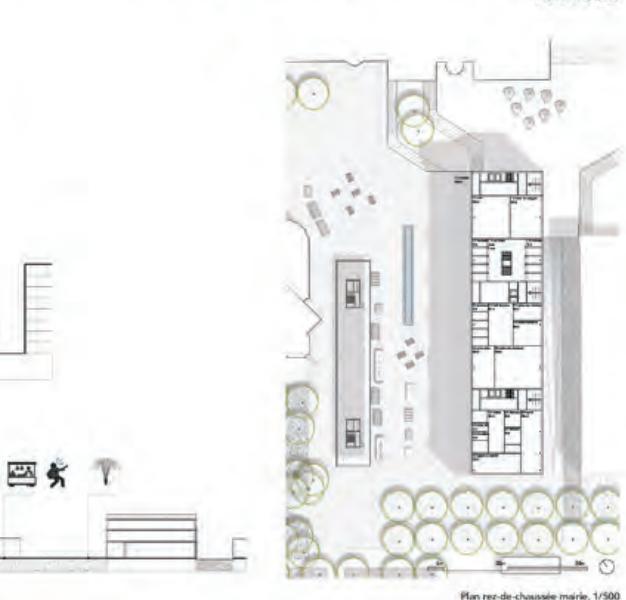
Coupe AA⁺, 1/500



Coupe RR, 1/500



Elévation 2, 1/500



Plan rez-de-chaussée mairie, 1/500



Bureau d'architecte Christian Dupraz Architecture Office
Bureau de paysagiste Pascal Heyraud architecte paysagiste

meyrin - mep - cœur de cité
premier degré

CHRYSTALLIS

[illegible]

REVENIR À L'ÉCOLE
Pour les enfants, les enseignants

non identifié, traduit les différents degrés probatoires d'adhésion, nous sommes convaincu que la prise en compte de la mise en œuvre peut conduire à améliorer les aspects suivants :

- tout d'abord, il faut penser la loi comme une **procédure** d'élaboration de stabilité et particulièrement bien dimensionnée afin de permettre l'adaptation de chaque partie du territoire.
- Pour cette raison, le choix du point de vue est **crucial** : également, la volonté d'ouvrir le débat à un bon équilibre budgétaire de surface doit mener pour la conception de grands textes. Ce choix, nous nous le souviens d'une fois, permet de proposer naturellement une **puce centrale** de qualité et de dimension à l'échelle de la ville et en fin de compte le bon.

REPUNGUJA TOPOGRAFIJE

[illegible]

PENSER LES AUTOURS.

l'engagement à ce point de vue, les dirigeants des entreprises peuvent se sentir encouragés à poursuivre les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une proposition recommandable consiste de tout d'abord, avec une attention particulière aux petites entreprises, et d'encourager l'adoption de certifications de la ville, des normes nationales, des engagements d'association (ou certaines formes d'appels publics de confiance) comme une *norme externe* au cas de la ville.

Enfin, la ville doit aussi, la réalisation d'activités liées avec le développement des autres approches promotionnelles. Le grand défi vient peut-être de la part, surtout d'être le plus convaincant, peut-être de la ville pour pousser. Les actions doivent être des efforts de soutien, à la fois internes, et des efforts globalisés.

REGRESSURA LA PRÉSENCE VÉGÉTALE.

C'est la constitution de deux personnes. Un homme pyrrhéen et originaire comme un tourter (compensé dans un jeu, acte et magnétique du double et d'écoulement). Composée sur le plus des parcours, la présence de la végétation organisée et ramifiée le paysage à toutes les échelles. Il s'agit de l'organiser en « *void* », la mesure « *in* » chaque élément composé. L'ordre, la structure, la forme et l'acte même par l'architecture, de conscience d'un lieu pensés et actés. La place en équilibre, par leur rôle au quotidien, en présence ultime et centrale. Le lieu de départ d'une nouvelle histoire.

REPUNSEUN LA MARE

La notion de la loi ne se situe pas dans le domaine purement technique. Au contraire, elle implique une réflexion éthique, celle de l'homme et de son rôle dans la société. À l'instar de la religion, la loi est une notion qui se situe au-delà du domaine technique. Elle est une notion qui se situe au-delà du domaine technique. Elle est une notion qui se situe au-delà du domaine technique.

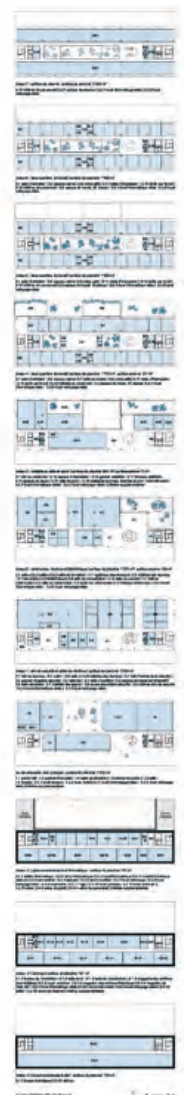
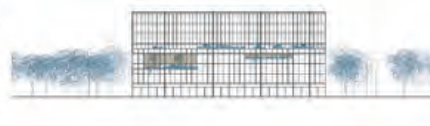
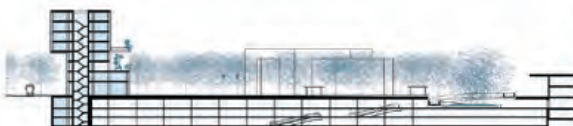
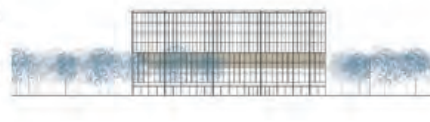
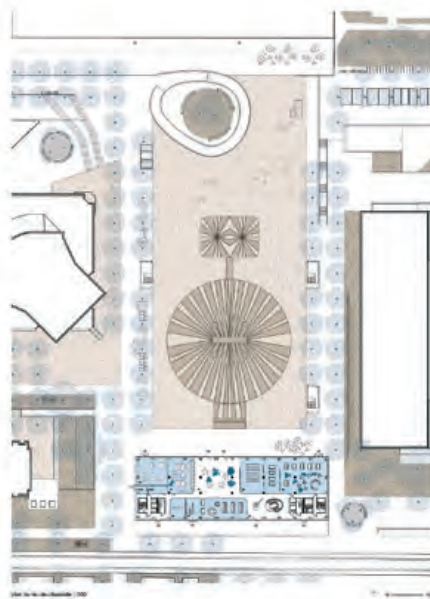
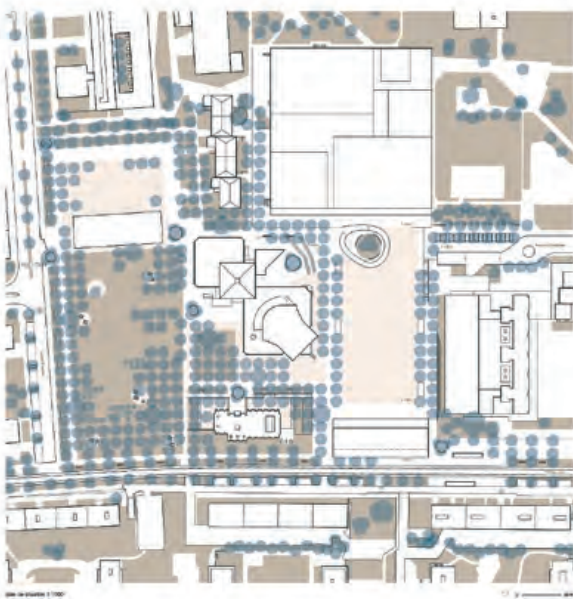
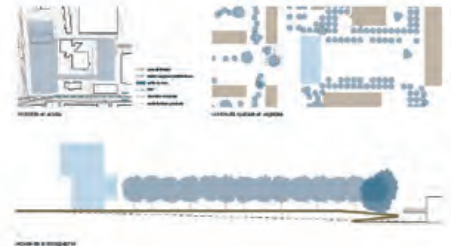
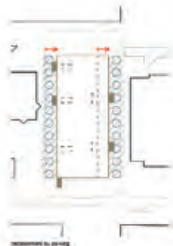
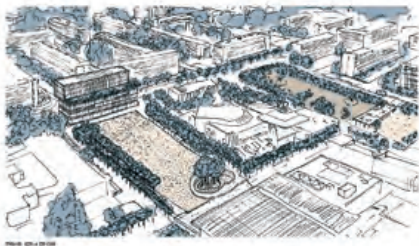
grand espace noir au Jura n'est ni aqueux, ni aigre, de couleur rougeâtre.
Parait comme un docteur unique et regroupe toutes les fonctions, l'architecture de vous
comme un tour ambulant et de haute qualité.

RESPONSIBLE PROGRAMME (à revoir)

[illegible]

REPLYING TO THE EDITOR:
I am writing to you as a concerned citizen.

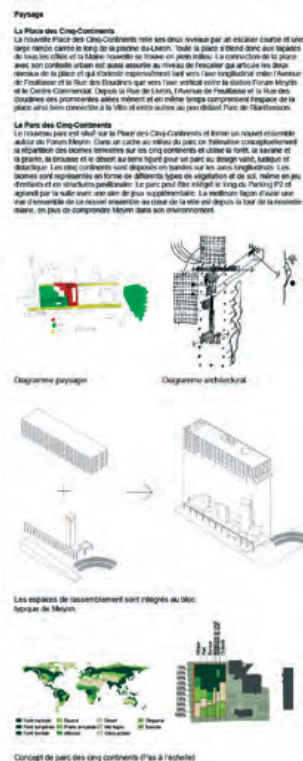
Énergie totale, «tu phasé» dans l'air, grasse et en fait, généralement vendues comme des légumes riches en antioxydants dans de longues. Les légumes sont également connus pour leur teneur en fibres et en vitamines, et peuvent être consommés crus ou cuits. Ils sont également riches en antioxydants et en fibres, et peuvent être consommés crus ou cuits. Ils sont également riches en antioxydants et en fibres, et peuvent être consommés crus ou cuits.



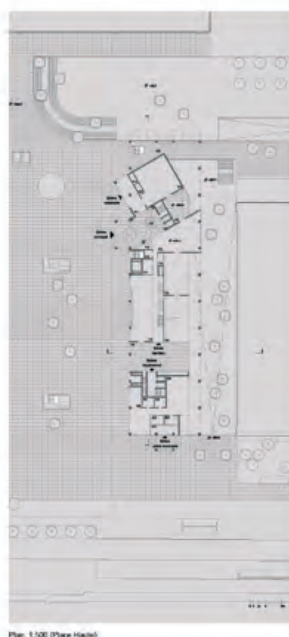
L'Œil de Girafe



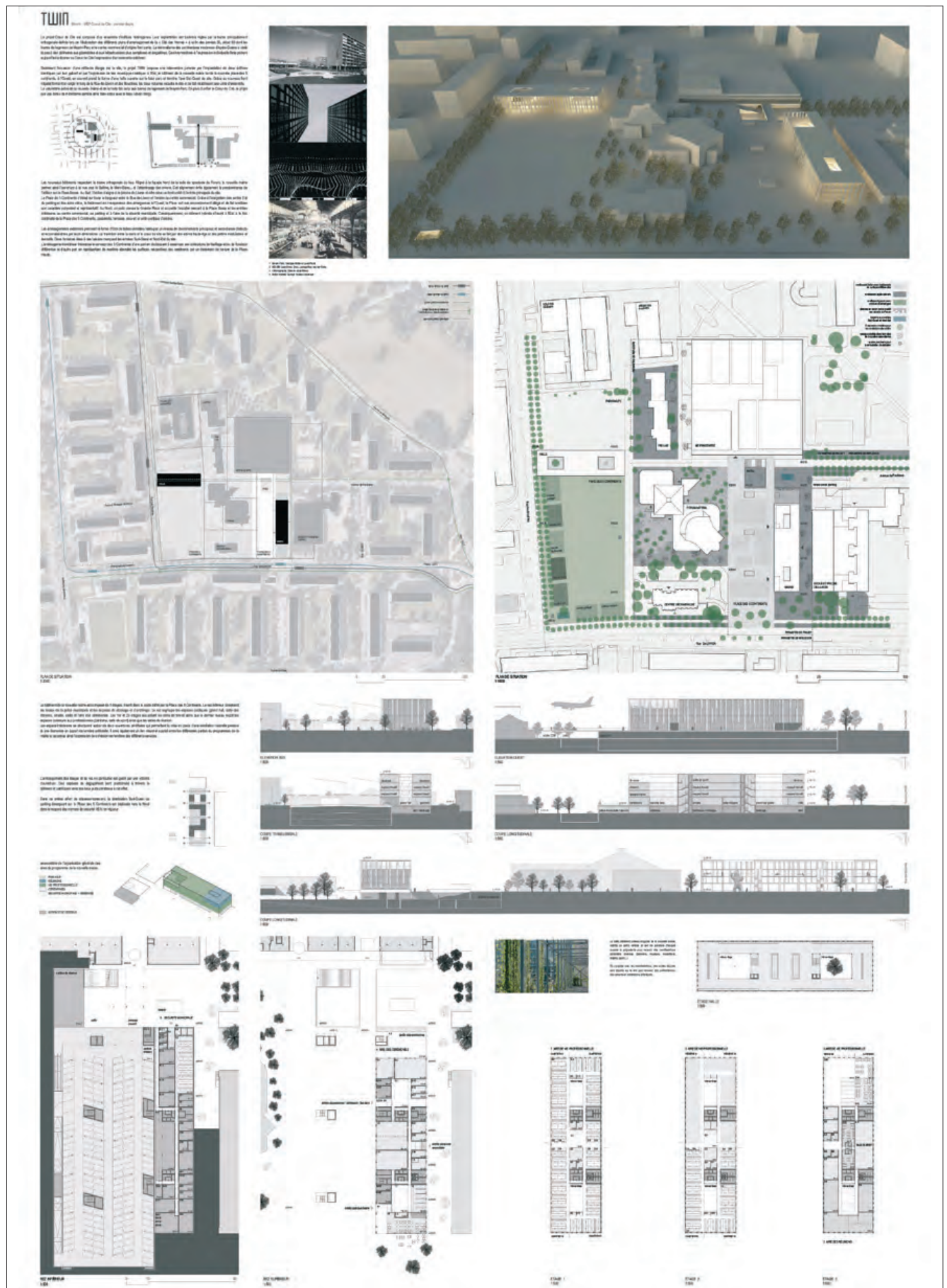
© 2006 Pearson Education, Inc.



1960-1969 3 100



Bureau d'architecte Alexandre Hurzeler architecte epfl
Bureau de paysagiste rbl architecture paysagère







Éditeur
Ville de Meyrin

Graphisme
forchic | Virginie Fürst

Photographies des maquettes
Magali Girardin

Impression
Atar Roto Presse SA, Genève

Nombre d'exemplaires
200

